



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Sattar (Iles Maldives) . . . . .	1
Discours de Dato Mohamed Ismail (Malaisie) . . . . .	3
Discours de M. Huot Sambath (Cambodge) . . . . .	7
Discours de M. Uqba (Yémen du Sud) . . . . .	11
Intervention du représentant de l'Afghanistan . . . . .	19
Interventions du représentant de la Thaïlande . . . . .	22 et 23
Intervention du représentant du Pakistan . . . . .	22
Intervention du représentant du Cambodge . . . . .	23

**Président : M. Emilio ARENALES ( Guatemala).**

*En l'absence du Président, M. Diallo (Guinée), vice-président, prend la présidence.*

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (*suite*)**

1. M. SATTAR (Iles Maldives) [*traduit de l'anglais*] : Qu'il me soit permis tout de suite de féliciter M. Arenales de son élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la vingt-troisième session. Tout en lui souhaitant une prompte guérison, je tiens à dire notre conviction que, sous sa direction sage et compétente, nos discussions se dérouleront dans une atmosphère de compréhension, et qu'avec la coopération sincère des représentants qui sont ici elles parviendront à une heureuse conclusion. Je voudrais exprimer aussi la reconnaissance et le respect de la délégation des Iles Maldives à S. E. M. Mănescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie, qui a dirigé avec tant de tact les travaux de la vingt-deuxième session.

2. Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour dire combien nous apprécions les efforts inlassables du Secrétaire général, qui ne ménage aucun effort pour trouver les moyens de résoudre les nombreux problèmes auxquels doivent faire face notre organisation et le monde tout entier.

3. Qu'il me soit permis aussi de féliciter les vice-présidents, qui ont à accomplir une tâche peu enviable.

4. Nous sommes heureux d'accueillir le Souaziland comme 125ème Membre de notre organisation et de compter la Guinée équatoriale parmi les pays indépendants du monde.

5. Je sais fort bien que je parle ici au nom du plus petit Etat Membre de l'Organisation. Or, le Gouvernement et la population des Iles Maldives, tout autant que les grandes nations, désirent ajouter leur contribution, si modeste soit-elle, à celles du reste du monde, afin de servir la cause

de la paix mondiale et de participer au règlement de problèmes vitaux.

6. Nous tous qui sommes réunis ici, nous sommes conscients et affligés des luttes qui se poursuivent dans diverses parties du monde, luttes qui mettent l'homme aux prises avec son prochain, qui l'équipent d'armes destructrices, qui font couler le sang des hommes en abondance, luttes qui résultent de générations d'inimitié et de méfiance. Telle est la situation passée et présente qui constitue une menace à la paix mondiale, à l'harmonie internationale et à la survie même de l'humanité.

7. L'une des questions les plus explosives devant lesquelles nous nous trouvons est celle du Moyen-Orient. Le Gouvernement des Iles Maldives est très inquiet de la gravité de cette situation, qui demeure lourde de dangers. Il ne faut pas la laisser encore s'aggraver. Les Iles Maldives se sont donc félicitées de la décision prise à l'unanimité par le Conseil de sécurité, le 22 novembre 1967 [*résolution S/242 (1967)*]. Nous appuyons tous les éléments de cette résolution, qui nous paraît constituer une base saine pour l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous étions parfaitement conscients des difficultés de la tâche confiée à l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, lorsqu'il a accepté cette très délicate mission. Nous apprécions vivement les efforts qu'il a déployés pour apporter la paix dans la région. Nous admirons la patience et le tact avec lesquels il traite la question. Cependant, quelles que soient les difficultés de cette tâche, nous estimons qu'une paix durable peut et doit être obtenue au Moyen-Orient, paix fondée sur la justice et tenant dûment compte des racines sous-jacentes au problème pris dans son ensemble. Nous en appelons à tous les pays intéressés et nous leur demandons de coopérer avec le représentant spécial du Secrétaire général afin de créer les conditions qui aboutiront à une paix permanente dans la région. Nous voudrions vous rappeler que c'est là la meilleure méthode pour résoudre la question et que tout acte contraire aux principes et à l'esprit de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité ne pourrait que compromettre les chances d'un règlement rapide.

8. Nous nous félicitons des pourparlers préliminaires de paix qui se déroulent actuellement à Paris à propos de la guerre au Viet-Nam. Cependant, il est fort regrettable que chaque jour qui passe inflige à ce pays de nouvelles morts d'hommes et de plus grandes effusions de sang. Cette guerre est pour nous tous le rappel tragique des forces du mal qui tentent de faire sombrer la paix et l'harmonie internationales. A notre avis, la paix ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques.

9. Bien que nous soyons gravement préoccupés de ce que les conversations de Paris ne marquent aucun progrès, nous

espérons qu'elles aboutiront à un cessez-le-feu acceptable. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'un règlement définitif de cette question ne pourra être réalisé que par le noble processus qui consiste pour les Vietnamiens à exercer eux-mêmes leur libre détermination. Après le cessez-le-feu, il faudrait que la population du Viet-Nam du Nord et du Sud puisse décider de son propre avenir. Cette décision devra être prise conformément à la libre volonté des Vietnamiens, en dehors de toute ingérence et de toute pression de la part de n'importe quel pays étranger. Elle pourra bénéficier de la surveillance d'une commission des Nations Unies ou d'un représentant spécial du Secrétaire général.

10. Tout comme le peuple vietnamien a droit à l'auto-détermination, de même le peuple de Tchécoslovaquie a le droit d'être maître de son destin. Ce sont là des droits fondamentaux qui ne peuvent être refusés à quiconque, que ce soit en Asie ou en Europe. En vérité, aucun pays n'a le droit de décider de ce qui est bon pour un autre; aucun peuple non plus ne doit être assujéti à la domination d'une minorité impopulaire qui lui refuse la jouissance de ses libertés fondamentales. Je songe en ce moment aux peuples de Namibie, de la Rhodésie du Sud et des territoires africains sous domination portugaise. Nous, membres de cette organisation, qui nous sommes engagés à "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes sauf dans l'intérêt commun", nous devrions faire un effort collectif et concret pour mettre en oeuvre ces nobles principes et créer des conditions qui permettent un règlement de ces questions conformément à la libre volonté des peuples dans chacun des pays en cause.

11. J'en viens maintenant à une autre question, à laquelle, depuis bien des années, l'Assemblée n'a pu donner de solution acceptable: la représentation de la Chine aux Nations Unies. Le Gouvernement des Iles Maldives ne peut appuyer aucune initiative tendant à expulser la République de Chine, membre fondateur de notre organisation. Cependant, si la République populaire de Chine désire faire partie de notre organisation, et que celle-ci, poursuivant son objectif d'universalité, veuille englober les 700 millions d'habitants de la République populaire de Chine, il est temps que l'Assemblée cherche réellement une solution pratique et acceptable à cette très importante question.

12. Cette année a été proclamée "Année internationale des droits de l'homme". Tandis que nous poursuivons nos discussions sur les droits de l'homme et que nous adoptons de nombreuses résolutions pour mettre fin à la discrimination raciale, nous sommes profondément inquiets qu'il s'exerce encore de nos jours une pratique aussi déplorable: je veux parler de la politique d'*apartheid* appliquée en Afrique du Sud. Il convient de mettre fin à cette méthode inhumaine comme aux autres actes de discrimination raciale et d'intolérance religieuse qui sévissent dans toutes les parties du monde.

13. La politique étrangère des Iles Maldives repose sur la bonne volonté envers tous les pays qui tiennent à notre

amitié, quels que soient leur superficie, leur idéologie politique ou leurs antécédents culturels. Nous n'accordons pas aux questions essentielles une attention proportionnée à la grandeur ou la puissance d'un pays. C'est donc bien sincèrement que nous faisons appel à la compréhension et à la coopération sans réserve de nous tous pour que nous nous efforcions énergiquement de résoudre des problèmes internationaux qui ont infligé d'indicibles souffrances à des millions d'êtres humains à travers le monde. C'est tout aussi sincèrement que le Gouvernement des Iles Maldives approuve et appuie de la manière la plus vigoureuse les mesures prises par le Secrétaire général pour réduire la tension et faire renaître l'harmonie dans les relations entre les parties opposées, et cela parce que notre conception de la paix mondiale repose sur la bonne volonté permanente de tous les pays.

14. Jusqu'à maintenant, j'ai parlé de quelques-unes des questions internationales les plus brûlantes; il est d'autres problèmes mondiaux importants qui exigent un examen aussi sérieux. On s'est beaucoup inquiété des déceptions causées par la première Décennie des Nations Unies pour le développement. On a constaté avec la même préoccupation le fossé toujours plus profond qui s'est creusé entre les pays riches et les pays pauvres. Alors que la production agricole avait marqué une augmentation considérable en 1967, avec des récoltes record pour le riz et le blé, la course entre l'explosion démographique et la production alimentaire continue. Dans son introduction au rapport annuel, le Secrétaire général fait observer:

"Néanmoins, le problème démographique demeure un grave motif d'inquiétude, car il doit être considéré dans un contexte beaucoup plus large que celui de l'équation ressources alimentaires-population." [A/7201/Add.1, par. 69.]

Le Secrétaire général ajoute plus loin:

"Même si les prédictions les plus optimistes concernant le ralentissement de l'accroissement démographique se réalisaient, et même si les événements donnaient raison à ceux qui prévoient une augmentation importante de la production de denrées alimentaires, des millions d'êtres humains continueraient à souffrir de malnutrition." [Ibid., par. 71].

15. Sur leur propre territoire, les Iles Maldives n'ont pas connu de difficultés démographiques; et pourtant, nous nous associons à ceux qui expriment leur inquiétude devant l'accroissement rapide de la population mondiale. Nous devons non seulement prendre toutes mesures nécessaires pour que l'accroissement de la production alimentaire l'emporte sur celui de la population, mais nous devons encore protéger les générations futures contre la carence en protéines.

16. L'analphabétisme et l'ignorance sont deux des plus grands ennemis du progrès, du juste raisonnement et du développement social. Il convient de lancer dans le monde entier une campagne contre l'analphabétisme et d'apporter le flambeau de l'éducation dans les innombrables cantons obscurs du monde, car il ne peut y avoir de développement sans une éducation de base. Nous avons relevé avec satisfaction dans le *Rapport sur la situation sociale dans le*

*monde, 1967*<sup>1</sup> une amélioration des conditions dans le secteur de l'éducation pour les pays en voie de développement. Si les progrès se poursuivent dans ce domaine, ils ne manqueront pas d'entraîner un développement permanent de ces pays, car seule l'éducation rendra le peuple conscient de la nécessité d'un développement général.

17. L'année 1968 a enregistré quelques réalisations importantes. Le travail consacré à l'étude des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans est digne de grands éloges. Nous apprécions pleinement l'excellent rapport du Comité spécial [A/7230] et nous félicitons son président, l'ambassadeur Amarasinghe, ainsi que tous les membres de ce comité pour le remarquable document qu'ils ont produit. L'initiative prise à cet égard par la délégation de Malte mérite tous les éloges. Les Iles Maldives appuient entièrement la proposition tentant à réserver uniquement à des fins pacifiques l'utilisation des fonds marins et des océans que recouvre la haute mer située au-delà des limites de la juridiction nationale. Il conviendra d'accorder une priorité élevée aux nouvelles mesures en rapport avec cette étude.

18. Dans le domaine du désarmement nucléaire, cette année a enregistré la mémorable résolution [2373 (XXII)] approuvant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, résolution adoptée par 95 voix lors de la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Ce traité a maintenant été signé par plus de 80 pays. Les Iles Maldives sont fières d'avoir appuyé la résolution recommandant l'adoption du traité — qu'elles ont signé depuis lors. Bien que ce traité soit loin d'être parfait, il représente un pas important vers le désarmement nucléaire. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Aussi avons-nous été encouragés par l'information donnée par le *Washington Post* du 2 juillet, et selon laquelle "un accord est intervenu pour que commencent dans un très proche avenir des discussions sur la limitation des armes nucléaires, offensives et défensives", et sur "des mesures urgentes destinées à mettre fin à la course aux armements". Ces remarques étaient attribuées au président Johnson et à M. Kossyguine, respectivement. Ce fut aussi un encouragement pour nous que d'entendre au cours du présent débat les représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique se déclarer disposés à travailler dans ce sens, malgré les répercussions sur les relations Est-Ouest des récents événements intervenus en Europe orientale. Nous formons des prières et des vœux pour que des mesures concrètes soient prises sans délai inutile; l'enjeu est trop grand pour que l'on tolère un retard quelconque.

19. Enfin, permettez-moi de rappeler que nous constituons ici une instance destinée — par la coopération entre pays — à trouver la solution des problèmes internationaux et à préserver la paix dans le monde. Renonçons donc à satisfaire nos intérêts personnels et travaillons ensemble à éliminer tout ce qui vient polluer l'atmosphère internationale; prenons ici même, et dès maintenant, la résolution de défendre les principes de la Charte des Nations Unies et de travailler sérieusement tous ensemble pour atteindre pleinement les objectifs auxquels s'est consacrée toute la famille humaine.

20. Dato Mohamed ISMAIL (Malaisie) [traduit de l'anglais] : Ma délégation et mon gouvernement ont le très

grand plaisir de présenter à M. Arenales, à l'occasion de notre première intervention dans le débat général de cette assemblée, nos félicitations les plus chaleureuses pour son élection unanime à la présidence. Les délégués qui m'ont précédé à cette tribune en ont dit assez, je pense, sur son expérience dans les affaires des Nations Unies et le talent qu'il a déployé dans l'exécution de diverses tâches avant d'accéder à ce poste. C'est là en effet le point culminant de sa carrière. L'année qui vient ne s'annonce pas facile, si l'on se remémore les événements de l'année qui vient de se terminer. C'est pourquoi nous sommes pleins d'espoir à la pensée qu'il va diriger cette assemblée dans les tâches difficiles qui l'attendent.

21. Permettez-moi aussi de saisir dès maintenant cette occasion de présenter nos félicitations et nos meilleurs vœux au Souaziland, dont l'accession à l'indépendance a été couronnée par son acceptation au sein de l'Organisation.

22. Au cours de l'année dernière, nous n'avons enregistré aucun succès marquant; il vaut mieux voir la chose en face. Beaucoup de nos espoirs de réalisation ne se sont pas concrétisés. Il suffit de lire la sombre introduction au rapport annuel du Secrétaire général [A/7201/Add.1] pour comprendre que les relations internationales constituent encore une zone sombre dans les affaires humaines, sans espoir immédiat de voir les ombres se lever ou s'effacer. Pour l'instant, aucun rayon d'espoir ne luit dans ces ténèbres.

23. Il y a seulement quelques mois, le monde applaudissait la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Certes, il y avait des doutes et des sceptiques; mais, dans l'ensemble, nous avions des raisons d'être optimistes et de penser que, même si la course aux armements nucléaires ne pouvait pas faire marche arrière, l'opinion se faisait jour chez les superpuissances qu'il fallait y mettre fin. Un optimisme si restreint ne paraît aujourd'hui rien de plus que le pieux espoir d'un monde effrayé et déçu regardant uniquement ce qu'il désire voir, à travers des lunettes roses.

24. Au cours de la reprise de sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale a approuvé ce traité pour lequel elle a recommandé l'adhésion la plus large, cela en dépit de ses lacunes évidentes, et en particulier du fait que deux des cinq puissances nucléaires connues s'en tiennent à l'écart. Les trois autres puissances nucléaires doivent signer et ratifier le Traité avant qu'il n'entre en vigueur; et il ne manque pas d'indices permettant de penser que certaines de ces puissances, sinon toutes, sont moins enthousiastes qu'au début, pour ne pas dire qu'elles entendent revenir sur leurs intentions.

25. De nombreux experts dans ces questions ont assuré le monde que la prochaine étape logique vers la cessation complète de la course aux armements consisterait à étendre le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires de 1963 pour y inclure une interdiction des essais souterrains. Ce problème a été empoisonné, au cours des années, par la question difficile de la vérification; mais le rapport de la dernière réunion des experts à Tälberg (Dalane), en Suède<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.IV.9.

<sup>2</sup> Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1967 et 1968, document DC/231, annexe 1, sect. 6.

permet de conclure que les techniques de détection et de vérification des explosions souterraines sont arrivées au point où ces difficultés ne sont plus insurmontables. Donc, dans la mesure où cet obstacle à la vérification semble avoir maintenant disparu, il ne reste plus d'excuses pour inventer des prétextes intellectuels qui empêchent de mentionner dans le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires les essais souterrains, ce qui rendrait cette interdiction complète et efficace.

26. Mon gouvernement estime que cette mesure dissipera de façon efficace les doutes et les hésitations que les puissances susceptibles de devenir nucléaires ont naturellement ressentis à accepter totalement les affirmations des puissances nucléaires, à savoir qu'elles pensent sincèrement qu'un Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires permettra vraiment de favoriser le désarmement et de le faire progresser. En outre, une telle mesure combattra efficacement les fameux arguments dont se sont servies les puissances nucléaires potentielles pour acquérir un semblant de respectabilité en montrant la véritable différence qui existe entre la prolifération horizontale, qui est interdite, et la prolifération verticale, qui est autorisée. Mon gouvernement insiste pour que le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement qui, depuis si longtemps, ne fonctionne qu'avec 17 membres, poursuive ce programme de travail pour aboutir à une interdiction des essais souterrains. Tout cela dit, le plus permanent de tous les problèmes reste celui du maintien de la paix.

27. Il n'est pas nécessaire, à ce stade, d'énumérer les considérations qui ont porté sur l'usage du veto au Conseil de sécurité ou sur la recherche, par un recours à l'Assemblée générale, de remèdes à ce veto qui rend impuissant le Conseil de sécurité, et qui l'empêche de prendre des mesures promptes et efficaces lorsqu'une situation de nature à troubler la paix se présente ou semble devoir se présenter. On peut admettre, pour les besoins de la discussion, que, lorsque la Charte a conféré au Conseil de sécurité la responsabilité "principale" du maintien de la paix, elle voulait dire en fait "exclusive"; et pour l'amour de la paix entre les membres permanents, on peut même concéder que "principal" signifie "exclusif" — interprétation souvent affirmée, mais qui a été valablement rejetée par un avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Il n'en demeure pas moins que le Conseil de sécurité évite très souvent d'exercer son pouvoir de maintenir la paix, à moins que l'intérêt de l'un ou l'autre des membres permanents ne réclame une intervention.

28. La récente conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'accompagnait d'une déclaration des puissances nucléaires siégeant au Conseil de sécurité, selon laquelle, si une puissance non dotée d'armes nucléaires était menacée d'une attaque nucléaire, les puissances nucléaires au Conseil de sécurité agiraient immédiatement, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, pour s'opposer à l'agression ou à la menace d'agression. Depuis les 23 longues années que le Conseil de sécurité existe, l'attitude adoptée par le Conseil de sécurité envers l'"action" — ou plus exactement l'inaction — a inévitablement avivé les flammes de la guerre, non pas, bien entendu, par des encouragements directs, mais de façon indirecte; c'est le cas lorsque les membres permanents s'adonnent à des échanges verbaux acrimonieux et hostiles, adoptent des

positions hostiles ou antagonistes dans ces débats et ne tiennent aucun compte du sort de la victime qui a eu la témérité d'inviter le Conseil de sécurité à constater l'existence d'une agression et qui doit inévitablement demeurer impuissante et se voir plongée irrémédiablement et de plus en plus dans la guerre et ses ravages.

29. Selon la résolution 255 (1968) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 19 juin 1968, il ne s'agit de rien de plus pour les Etats nucléaires membres permanents du Conseil que de reconnaître qu'une agression ou menace d'agression créerait une situation dans laquelle ils devraient agir "immédiatement". Ce n'est pas du cynisme que de comprendre cette résolution comme une admission par les membres permanents qu'ils se sont toujours crus autorisés dans le passé à ne prendre en de semblables circonstances que des mesures dilatoires. Ils semblent avoir compris maintenant qu'une certaine urgence s'attachait à leur devoir primordial, parce que l'agression nucléaire a substitué la destruction rapide au processus plus douloureux de la mort lente qu'apportait l'emploi des armes conventionnelles. Il est utile de nous souvenir de ce qu'une haute autorité a déclaré, à savoir qu'un holocauste nucléaire laisserait les rares survivants envier les nombreux morts.

30. Le point essentiel du dispositif de la résolution réside peut-être dans les derniers mots, aux termes desquels les membres permanents dotés d'armes nucléaires devraient agir non seulement immédiatement, mais "conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies": l'histoire des 23 dernières années a tracé une voie qui, si l'on examine ce qui subsiste des espoirs passés, n'offre aucun réconfort pour l'avenir.

31. Au cours du débat en Assemblée générale, les Etats qui se proposaient de signer le Traité sur la non-prolifération ont demandé que, s'ils renonçaient à leurs droits de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires, en contrepartie ils reçoivent en toute logique et comme garantie minimum l'assurance que les puissances nucléaires s'engagent à ne pas employer contre eux d'armes nucléaires. On aurait pu penser que, en raison des circonstances, il n'était guère possible de formuler demande plus raisonnable. Or, la voix de ces Etats semble s'être perdue dans l'atmosphère, et seul l'écho leur répond. Rien n'est plus caractéristique de l'attitude des puissances nucléaires pour lesquelles l'intérêt essentiel — et, si je puis dire, mal dissimulé — du Traité sur la non-prolifération est de s'assurer pour toujours le monopole nucléaire.

32. Si l'on se souvient que la France non seulement s'est détournée avec ostentation des buts du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, mais qu'elle poursuit diligemment et délibérément son chemin solitaire, espérant par là s'imposer au club nucléaire des Nations Unies; qu'un autre grand Etat, de l'extérieur, espère en faire autant, quelle garantie y a-t-il pour la protection des petits Etats, dont le sort est joué sur cette misérable planète, qui sont rendus impuissants par les chaînes du Traité et les obligations de la Charte, mais incapables de maudire les puissances nucléaires, celles qui ont signé le Traité et celles qui ne l'ont pas signé et qui, pour autant qu'on puisse en augurer, ne le signeront pas ?

33. Je n'ai pas l'intention de critiquer exagérément les bonnes intentions des Etats nucléaires. Cependant, au

milieu de toute cette euphorie, il est nécessaire que nous nous tenions fermement sur nos pieds et que nous ne nous laissions pas entraîner sur les mers turbulentes de l'insécurité par les bonnes intentions des autres.

34. Mon pays vit à la périphérie — si ce terme a une valeur quelconque, à l'époque des armes nucléaires et des engins balistiques — d'une puissance nucléaire au potentiel immense, inconnu et, pour l'instant, incontrôlable. L'autre jour seulement, cette puissance s'est permis une générosité politique en offrant au Viet-Nam du Nord des armes tactiques à tête nucléaire au cas où les dirigeants de ce pays en auraient besoin dans ce qu'ils appellent "la lutte que mène le Viet-Nam du Nord pour survivre à l'agression américaine". Comment le Conseil de sécurité pourrait-il traiter d'une situation comme celle-là, alors que tous les combattants proclament que les Nations Unies — et à plus forte raison le Conseil de sécurité — n'ont aucune compétence pour traiter de la guerre du Viet-Nam ?

35. C'est donc pour les puissances non nucléaires qui n'ont pas les connaissances suffisantes pour s'armer de façon adéquate ou appropriée une question très préoccupante et urgente que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires soit ramené des régions abstraites d'un vague idéalisme au niveau de la mise en application pratique et prévisible. Mon gouvernement voudrait saisir cette occasion pour recommander aux 17 membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement d'examiner les problèmes immédiats, d'ordre politique et militaire, qui découlent de la conclusion du Traité sur la non-prolifération; cela afin que les avantages réels qu'il devait amener soient mis à la portée des Etats, c'est-à-dire de nous tous, qui vivons sous la menace d'une guerre nucléaire.

36. A cet égard, mon gouvernement désire également recommander au Conseil de sécurité — élargi comme il l'est depuis 1966 afin de mieux représenter le nombre plus élevé des Etats qui font maintenant partie des Nations Unies — de tenir un plus grand compte des besoins de leurs membres.

37. Chaque nouveau pays qui devient membre des Nations Unies accroît la complexité de la vie internationale et le risque, pour les petits Etats, d'être victimes du comportement des grandes puissances qui cherchent à perpétuer leur force. Mon gouvernement estime que le Conseil de sécurité ne devrait pas attendre qu'une menace frappe à ses portes ou qu'il prenne conscience de la lame de fond d'une menace qui s'aggrave; il devrait accepter de se réunir périodiquement pour passer en revue la situation mondiale, si possible avec un rapport du Secrétaire général, une fois par mois ou plus souvent, comme il est prévu à l'Article 99 de la Charte. L'expérience récente ne nous permet pas de nous complaire dans l'inaction. Les petits Etats et les mini-Etats, dont les problèmes, dans leur contexte individuel, sont aussi pressants et aussi urgents que ceux de tous autres Etats, vivraient alors bien en vue sous les fenêtres grandes ouvertes du Conseil de sécurité, et non pas comme maintenant à l'ombre de ses murs de clôture jusqu'à ce que quelqu'un réussisse à y percer une ouverture et à y laisser pénétrer la lumière aveuglante de la réalité.

38. De plus, le Conseil de sécurité ne peut se permettre d'abandonner sur les eaux internationales tant d'Etats qu'il porte la responsabilité primordiale d'avoir admis comm-

Membres de l'Organisation, ni de les laisser livrés à leurs propres possibilités dans une société internationale cannibale dont l'appétit s'aiguise au fur et à mesure qu'elle dévore. Il doit veiller sur la liberté internationale et prendre des mesures rapides sinon pour empêcher que l'on mette le feu aux broussailles, du moins pour éteindre ces feux dès le début et ne pas les laisser s'étendre et consumer des régions toujours plus vastes de la terre et des peuples, et cela tout en se laissant emporter dans des courants peu sûrs par des flots d'éloquence.

39. Il y a longtemps déjà, ma délégation a fait une suggestion au Conseil de sécurité pour que, aussitôt acceptée sa compétence sur un problème en vertu du Chapitre VII de la Charte, il pratique un certain renoncement en n'utilisant pas le veto, afin que soit écarté à temps le danger croissant d'une guerre aux conséquences imprévisibles. On peut avoir recours à la rhétorique lorsque l'incendie est éteint, les responsabilités déterminées, l'effort pour renverser la situation accompli. Alors on peut avoir recours tout à loisir au processus de délimitation dont parle l'Article 39 de la Charte — sans accroître le risque de voir l'agression se poursuivre. Ma délégation recommande respectueusement au Conseil de sécurité d'entreprendre cette tâche si importante pour le maintien de la paix dans le monde.

40. Cela me conduit à l'examen de quelques-uns des problèmes particuliers qui menacent toujours la sécurité internationale et atteignent de larges secteurs du monde. Tout d'abord, il y a le Viet-Nam, dont on a parlé plus qu'abondamment dans les débats successifs de cette assemblée au cours des années. Des circonstances étroitement juridiques ont empêché de porter l'affaire directement devant l'Assemblée. Mon gouvernement se demande ce que les auteurs de la Charte avaient à l'esprit lorsqu'ils incluaient le paragraphe 6 de l'Article 2, qui se lit comme suit :

"L'Organisation fait en sorte que les Etats qui ne sont pas membres des Nations Unies agissent conformément à ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales."

41. Cependant, notre propos n'est pas de délimiter les responsabilités. L'humanité se doit à elle-même de faire en sorte que l'ombre longue et tragique qui s'est étendue sur ce malheureux pays pendant plus d'une génération ne devienne pas permanente comme elle menace de le faire, mais qu'elle soit levée de façon que les populations du Viet-Nam — tant du Nord que du Sud — puissent enfin avoir la liberté de poursuivre leur propre destin comme elles le désirent. Pour nous, ce n'est pas là un vœu pieux ni une rêverie illusoire. Nous sommes trop près du Viet-Nam pour laisser ce cancer qui semble s'être nourri de son corps corrompre et putréfier son âme et établir à jamais un précédent historique de l'inefficacité des Nations Unies.

42. L'autre zone de troubles, en Asie également, c'est le Moyen-Orient. La position de mon gouvernement a été clairement exposée au cours de la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle n'a pas changé depuis lors. Mon gouvernement n'a vu aucune modification dans les positions inébranlables prises à cette époque qui puisse le conduire à réexaminer son point de vue. Aucun Etat occupant des territoires à la suite d'hostilités, même

provoquées, ne devrait être autorisé à s'y maintenir pour conserver des avantages considérables au cours de négociations multilatérales destinées à amener le rétablissement de la paix dans la région — et cela, quelle que soit la justification ou l'excuse ingénieusement invoquée par cet Etat pour poursuivre ses méfaits. Une telle position est insoutenable; elle est, en fait, inexcusable selon l'Article 25 de la Charte selon lequel chaque Membre de l'Organisation est convenu d'avance, lorsqu'il a demandé son admission, d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

43. Depuis quelques semaines, une autre situation, qui menace la paix et la sécurité du monde en ravivant la guerre froide s'est présentée en Europe centrale. Certains signes prometteurs étaient apparus à l'horizon, laissant entrevoir une détente entre les puissances de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie; mais ces récents événements ne peuvent évidemment favoriser une telle détente.

44. La Malaisie regrette profondément l'action entreprise en Tchécoslovaquie par l'Union soviétique et d'autres membres du Pacte de Varsovie, et elle est profondément préoccupée de l'intervention de leurs troupes dans ce pays. La Malaisie croit aux principes de la coexistence pacifique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de l'inviolabilité de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Malaisie insiste pour que les troupes en question soient retirées de Tchécoslovaquie et espère que les divergences entre ce pays et l'Union soviétique seront réglées pacifiquement, sur la base de ces principes.

45. Voilà quelques-uns des problèmes importants auxquels les Nations Unies ont eu à faire face au cours de l'année dernière, et mon gouvernement veut espérer que certaines des suggestions que nous avons faites au début de cette intervention pourront contribuer à limiter les troubles qui en résultent pour la paix et la sécurité du monde. Ce ne sont là que les symptômes les plus visibles de l'attitude prise par certains peuples envers leur milieu, attitude qui ne se soucie pas des idéaux exprimés dans la Charte. Nous insistons donc pour que l'on fasse un usage aussi large que possible des mécanismes régulateurs que les fondateurs de la Charte ont donnés aux Nations Unies, car, dans un monde qui se rétrécit rapidement, aucun problème, aucun événement, dans une partie quelconque du monde ne peut être isolé comme n'ayant aucune incidence sur les autres parties du monde. Le monde est un, et chacun de nous, puissant ou faible, a le devoir de veiller à ce qu'il continue d'exister et survive aux erreurs et aux contrariétés qui se produisent, où que ce soit.

46. En ce qui concerne Sabah, la position de mon gouvernement a été pleinement exposée mercredi dernier [1698<sup>ème</sup> séance]. Dans l'exercice de son droit de réponse, ma délégation a répondu aux arguments avancés par la délégation des Philippines pour étayer sa revendication. Tout en me réservant le droit de faire toute autre intervention que je pourrais considérer comme nécessaire, je ne désire rien ajouter pour l'instant.

47. J'en viens maintenant à d'autres questions, qui ne sont certainement pas moins importantes. Je voudrais, si vous me le permettez, faire brièvement mention de la deuxième

session de la CNUCED, qui s'est récemment terminée à New Delhi<sup>3</sup>. Chacun sait — et on l'a dit maintes fois du haut de cette tribune — que les espoirs soulevés par cette conférence ont été loin de se concrétiser. Les problèmes discutés et débattus au cours de la Conférence étaient peut-être trop complexes pour se prêter à des solutions simples, et il a pu en résulter une déception profonde, ne serait-ce que parce que l'on en avait trop attendu. Sous ce rapport, je voudrais citer au moins deux questions qui, selon nous, sont le résultat direct de la Conférence de New Delhi.

48. J'aimerais d'abord rappeler à mes collègues que la Conférence a accepté le principe selon lequel les pays développés dans leur ensemble devraient accorder un traitement préférentiel aux exportations vers leurs marchés en provenance des pays en voie de développement en tant que groupe. La Malaisie se félicite de cette assurance. En second lieu, la controverse à propos du taux de 1 p. 100 à atteindre pour le transfert des ressources financières des pays riches vers les pays pauvres a pris fin. On s'est mis d'accord pour que ce chiffre représente le pourcentage du produit national brut et non du revenu national. Certains peuvent considérer que ce sont là des résultats marginaux d'un contenu assez vague, et il est assez vrai que nul ne peut encore avoir un tableau précis, aux contours bien définis, même à la sortie du tunnel. Pour autant toutefois que ces deux résultats ont donné l'orientation et l'objectif du processus de développement des pays en voie de développement, ils ne sont pas sans importance. A notre sens, beaucoup reste à faire pour mettre au point les détails, et aussi pour maintenir l'impulsion vers de nouvelles entreprises.

49. Une question connexe à ce problème de financement du développement qui, depuis des années, a soulevé des difficultés pour ceux qui l'étudiaient, est la suivante : faut-il qu'une telle aide continue d'être négociée sur une base bilatérale, entre pays donateurs et pays bénéficiaires, ou ne serait-elle pas plus efficace si elle était accordée par l'entremise d'institutions multilatérales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement ? Les avantages évidents de ce dernier système et les problèmes et les pièges considérables du premier sont trop connus pour que je les énumère ici. Ma délégation tient seulement à souligner que ces problèmes existent, qu'il ne faut pas s'en désintéresser, mais qu'il faut en rechercher la solution et surmonter les obstacles au développement harmonieux de tous les pays en voie de développement — suivant les besoins de chacun.

50. Une question d'importance vitale, en particulier pour les pays en voie de développement, à laquelle j'aimerais me référer brièvement, est le manque de protéines, problème auquel on a récemment accordé — et l'on accorde encore — une grande attention grâce à l'initiative importante de notre secrétaire général. La notion que la croissance de la population mondiale dépasse de façon alarmante l'augmentation de la production en denrées alimentaires a conduit à de nombreuses études non seulement sur les techniques permettant d'accroître les ressources en matière d'alimentation, mais sur la nécessité impérieuse de maîtriser ce que l'on a appelé à juste titre l'explosion démographique. Jusqu'à une date récente, le problème de la production

<sup>3</sup> Tenue du 1<sup>er</sup> février au 29 mars 1968.

alimentaire n'était considéré que comme un problème quantitatif, à savoir : comment accroître cette production ? Or, des recherches très récentes ont montré que le problème le plus crucial qui exige notre attention est celui de l'amélioration qualitative des ressources humaines en matière de denrées alimentaires. Nous savons qu'une certaine quantité de protéines est nécessaire au maintien des tissus et des fonctions organiques — et à cet égard, faute d'une planification ordonnée, le monde est tombé dangereusement au-dessous du niveau de subsistance —, mais les applications de la science et de la technique ont montré depuis que le manque de protéines dans l'alimentation est une cause directe de maladies mentales ou de retard mental, en particulier chez les enfants. C'est là un désastre qui menace de bouleverser tous les plans et les programmes d'enseignement gratuit et obligatoire.

51. Les institutions spécialisées ont apporté leur collaboration en créant des groupes d'experts, et les conclusions des études entreprises par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, que l'on peut trouver dans la plus récente publication des Nations Unies *Alimentation de la population mondiale en expansion : Action internationale pour prévenir la menace d'une crise des protéines*<sup>4</sup>, sont vraiment effrayantes. Le fait qu'il y ait aujourd'hui dans le monde en voie de développement plus de 300 000 000 d'enfants qui, par manque de protéines, sont retardés dans leur croissance physique et leur développement mental souligne l'urgence du problème, qui est loin de pouvoir trouver sa solution dans le cadre d'une intervention sur l'évolution démographique.

52. Il est assez réconfortant de constater que les institutions spécialisées des Nations Unies ont maintenant entrepris un effort commun et coordonné pour s'attaquer à ce problème avec vigueur et détermination. Toutefois, la solution d'une telle question est hérissée de difficultés multiples, plus particulièrement parce que cette solution doit commencer par l'éducation du monde, qui doit modifier ses vieilles habitudes en matière d'alimentation, tâche que l'on sait difficile. On a dit qu'aucun aspect de la vie individuelle n'offrait peut-être moins de souplesse que le régime alimentaire. Des propositions pratiques et spécifiques pour s'attaquer à ce problème ont été étudiées, et les résultats de ces études ont été publiés, afin que les gouvernements puissent diriger leur activité intelligemment vers des objectifs impératifs et réalisables. Cependant, de l'avis de ma délégation, ce qui importe plus encore, c'est de rendre les gouvernements des pays en voie de développement conscients de l'importance, de l'ampleur du problème, en même temps que de son urgence inéluctable, car rien d'autre ne peut ou ne pourra être fait si cette éducation ne commence pas à ce niveau.

53. Cette année, qui a été désignée comme l'Année internationale des droits de l'homme, nous fournit un repère d'où l'on peut considérer le passé et l'avenir. Le problème de la discrimination raciale — la pernicieuse doctrine de l'*apartheid* que l'Afrique du Sud a prétendu réhabiliter sous le nom de "développement séparé" —, ce problème existe toujours, tournant en dérision les droits de l'homme. Comme toutes les maladies et toutes les épidémies, le mal a tendance à se répandre, à se propager, et il est

évident que de simples résolutions des Nations Unies répétées périodiquement ne pourront pas et ne sauraient pas y mettre fin. Tout récemment encore, il a pénétré sous nos yeux incrédules dans l'arène du sport international, et l'Afrique du Sud a démontré au monde qu'elle pouvait cyniquement le défier.

54. Il est temps, pensons-nous, que des mesures plus efficaces soient prises, comme en ont pris déjà certaines institutions spécialisées. La Charte comporte des dispositions dans ce sens, et les Nations Unies devront se prévaloir de ces dispositions et non simplement répéter pieusement et périodiquement la Déclaration universelle vieille d'il y a 20 ans, cela si elles désirent demeurer une instance utile et efficace pour promouvoir les droits de l'homme. Une mesure de cette nature pourrait même conduire, souhaitons-le, à une amélioration des conditions de vie pour le peuple de la Namibie, qui demeure enchaîné contre sa volonté au char de l'Afrique du Sud et, par là même, de l'*apartheid*.

55. M. HUOT SAMBATH (Cambodge) : La délégation du Royaume du Cambodge qui, comme chaque année, participe aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, doit aujourd'hui, selon la tradition établie, présenter les points de vue de son pays sur les problèmes avec lesquels il est directement confronté et sur ceux qui nous préoccupent tous. Nous le ferons avec la sérénité que confèrent une indépendance politique absolue et le seul souci de servir les idéaux justifiant l'existence de notre organisation.

56. Je me permettrai, tout d'abord, d'attirer votre attention sur la situation du Cambodge et des 7 millions de Khmers qui le peuplent. Nous faisons partie, vous le savez, des quelques nations érigées en Etats au début de l'histoire de l'humanité, et avons créé une des plus brillantes civilisations de l'Asie. En 16 siècles, nous avons donc beaucoup appris sur l'évolution des sociétés, et je crois que nos expériences passées, notre situation présente et notre joie de vivre nous autorisent à aborder sans réticences les questions brûlantes de ce temps.

57. La menace qui pèse sur le Cambodge ne s'est pas relâchée; elle s'est, au contraire, accrue au cours de l'année écoulée. La propagande des Etats-Unis et de certains de ses alliés refuse toujours de reconnaître la réalité de la neutralité cambodgienne. Nous sommes ainsi accusés d'être un allié secret de la résistance vietnamienne et le principal responsable des échecs subis par les troupes d'invasion américaines au Viet-Nam du Sud. On déclare et l'on écrit que le territoire du Cambodge est le sanctuaire privilégié et la grande base logistique des forces populaires du Viet-Nam. Malgré nos protestations et malgré tous les rapports contradictoires de la Commission internationale de surveillance et de contrôle. Il faut donc souligner que les Etats-Unis ont recours à une falsification des faits pour justifier les agressions de leurs forces armées contre notre pays.

58. Je tiens à rappeler, à cet égard, que les populations civiles cambodgiennes des villages frontaliers cambodgiens continuent de subir les attaques terroristes de l'aviation américaine, les bombardements d'artillerie, le feu d'unités américano-sud-vietnamiennes infiltrées. Pourtant, jamais le commandement américain n'a pu faire état de dommages

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XIII.2.

causés à des troupes vietnamiennes prétendument implantées en territoire khmer et, dans tous les cas, les victimes de ces attaques ont été des paysans, des femmes et des enfants cambodgiens.

59. Sur le plan du droit international nous apparaît comme très grave le refus du Gouvernement américain d'admettre son entière responsabilité pour ces attaques et d'en assumer les conséquences normales. C'est ainsi qu'après le massacre de 14 paysans khmers par deux hélicoptères américains, le 29 juin 1968 — massacre dont les Nations Unies furent officiellement informées — les Etats-Unis rejetèrent la protestation cambodgienne, qualifiée d'infondée. Une telle attitude de la part d'un pays ayant souscrit à la Charte des Nations Unies devrait, en toute justice, être dénoncée par ceux qui s'opposent au retour de pratiques ayant conduit à la seconde guerre mondiale.

60. Afin de couper court aux ambitions territoriales de la Thaïlande et du régime installé à Saigon, le Cambodge a demandé à tous les pays une déclaration de reconnaissance de ses frontières actuelles. Ces frontières ne nous sont certes pas favorables sur les plans géographique et ethnique et ne répondent pas davantage à nos droits juridiques et historiques. Mais elles ont le mérite d'exister, d'être fixées par un traité international confirmé par la Cour internationale de Justice en ce qui concerne la frontière khméro-thaïlandaise, d'avoir été tracées par la France pour ce qui est des frontières séparant le Cambodge du Viet-Nam et du Laos. Il était donc sage pour les uns et les autres d'accepter ce qui est et de mettre un terme à ces déplacements de frontières qui, pendant des siècles, accompagnèrent les péripéties de l'histoire.

61. La plupart des pays qui s'intéressent aux problèmes asiatiques ont finalement reconnu que la position cambodgienne était juste et raisonnable, et ont souscrit à la déclaration que nous attendions. Mais le régime de Saigon maintient ses revendications territoriales insensées à l'encontre du Cambodge, et la Thaïlande décline toujours notre proposition de signer une déclaration conjointe de respect de notre frontière commune. Pour sa part, le Gouvernement américain apporte un soutien sans équivoque à ses alliés de Saigon et de Bangkok en refusant de reconnaître le caractère définitif des frontières cambodgiennes. Or, je tiens à rappeler que le Cambodge, déjà réduit à sa plus simple expression géographique, ne cédera jamais un pouce de son territoire national et ne s'engagera jamais, sous quelque prétexte que ce soit, dans la voie de discussions sur de prétendues rectifications de ses frontières.

62. La reconnaissance sans réserves des frontières actuelles du Cambodge est et restera ainsi la condition première de l'établissement ou du maintien de relations diplomatiques normales avec n'importe quel Etat étranger. Dans la lettre et l'esprit de notre politique de neutralité, nous souhaitons ardemment nouer des liens d'amitié avec tous les pays du monde; mais il est évident que nous ne pouvons considérer comme amis ceux qui apportent un soutien direct ou implicite à la politique expansionniste de nos voisins. Pour nous, Cambodgiens, l'indépendance et l'intégrité territoriales forment un tout qui est notre survie et ne peut donc être négociable.

63. Dans l'introduction à son rapport annuel à notre assemblée générale, l'éminent Secrétaire général des Nations

Unies constate que le monde se trouve en présence d'une baisse évidente de la moralité internationale et que les Etats comptent de plus en plus sur la force et la violence pour le règlement de leurs litiges internationaux. Sur la base de cette analyse admirablement lucide de la situation présente, S.E. U Thant note que "s'il n'y a pas un retour au principe de la non-intervention dans le libre destin des nations, l'avenir même de la paix et de la sécurité internationales est, en vérité, bien sombre" [A/7201/Add.1, par. 174].

64. La délégation du Cambodge partage ce point de vue et se permet de rappeler qu'il y a 10 ans, à cette même tribune [756<sup>ème</sup> séance], le chef de l'Etat khmer, Samdech Norodom Sihanouk, attirait déjà l'attention des Nations Unies sur les conséquences graves de l'intervention des grandes puissances dans les affaires des autres pays. Il nous faut remarquer, hélas, que l'intervention, non seulement politique et économique, mais aussi militaire, est devenue si courante qu'elle ne provoque, au sein de notre organisation et dans l'opinion internationale, que des protestations de pure forme. En vérité, il semble que les violations de la souveraineté d'un pays ne suscitent plus aujourd'hui que des relations désabusées traduisant une acceptation du droit de la force.

65. Avec S.E. U Thant, nous sommes convaincus que s'il suffit qu'une grande puissance affirme que sa sécurité est menacée pour s'arroger le droit d'envahir un autre pays, l'avenir du monde est extrêmement sombre. Cette référence à la sécurité revêt d'ailleurs un caractère de plus en plus absurde et ne fait que dissimuler fort mal des ambitions colonialistes. Ne voyons-nous pas les Etats-Unis prétendre que leur sécurité est menacée par le Viet-Nam et, suivant cet illustre exemple, la Thaïlande, défendue par sa puissante armée et par les forces d'occupation américaines, affirmer que les 35 000 soldats cambodgiens pauvrement équipés sont pour elle une redoutable menace ?

66. Fidèle à sa politique de paix et d'indépendance véritable, le Cambodge n'a jamais cessé de condamner les interventions étrangères dans les affaires d'autrui. Nous considérons que chaque pays a droit à une complète souveraineté, que chaque peuple est libre de se doter des institutions et du régime de son choix, que nul n'est habilité à s'ingérer — *a fortiori* par la force des armes — dans les problèmes intérieurs d'une nation indépendante. Les Nations Unies ont été fondées, dit-on, pour que jamais plus un pays n'impose sa loi à un tiers plus faible; or, il faut bien reconnaître aujourd'hui que ce principe fondamental est délibérément méconnu.

67. La division du monde en deux camps idéologiques, en zones d'influence des superpuissances, est restée le drame de notre temps et une tragédie pour les pays qui, comme le Cambodge et bon nombre de pays non alignés, n'admettent aucune restriction imposée à leur indépendance. Le nationalisme est incontestablement, et sans doute pour longtemps, la base sur laquelle tous les pays, petits et grands, se développent. Le nier ou tenter de le briser par la force ou par tout autre moyen ne peut que provoquer des conflits interminables, voire cette troisième guerre mondiale qui nous menace. Aussi pensons-nous que les grandes puissances doivent avoir la sagesse de comprendre qu'elles n'ont ni l'exclusivité de la fierté et de la dignité nationales ni le droit de s'ingérer dans les affaires d'un autre pays sous un prétexte quelconque.



68. Ce problème de la non-intervention amène la délégation du Cambodge à dénoncer une fois encore l'invasion du Viet-Nam du Sud par les forces armées des Etats-Unis et la guerre sans précédent dans l'histoire qui est faite au peuple vietnamien. L'honorable représentant des Etats-Unis est venu à cette tribune [1677ème séance] affirmer les intentions pacifiques de son pays. Mais il ne s'agit là que de mots; la réalité dans toute son horreur et sa brutalité est bien la destruction d'un pays et le génocide d'un peuple par une armée étrangère.

69. Il n'existe aucune justification à l'agression américaine contre le Viet-Nam du Sud. Il n'existe aucune justification aux bombardements dits limités de l'aviation américaine au Viet-Nam du Nord. Il n'existe aucune justification aux mesures de prétendue réciprocité dans la désescalade que le Gouvernement américain exige du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam. Et nous ajouterons qu'il est anormal que les représentants des Etats-Unis s'arrogent le droit de parler au nom du peuple vietnamien.

70. La thèse américaine présentant le Viet-Nam du Nord comme l'agresseur du Viet-Nam du Sud est non seulement aberrante mais contraire à la réalité des faits. Il faut rappeler que l'origine de la guerre du Viet-Nam est le soulèvement légitime du peuple sud-vietnamien contre la dictature de Ngo Dinh Diem et l'intervention illégale des forces armées américaines dans ce conflit intérieur. Ce sont les Etats-Unis qui transformèrent délibérément la guerre civile du Viet-Nam du Sud en une guerre d'indépendance opposant le peuple vietnamien à un envahisseur étranger. Les représentants des Etats-Unis nous affirment que leurs ambitions ne sont pas colonialistes et que leur seul objectif est de faire le bonheur du Viet-Nam et des Vietnamiens. Ces bons sentiments se traduisent malheureusement par l'assassinat à grande échelle des populations civiles, par des souffrances inouïes infligées à un peuple et par la destruction méthodique du pays que l'on prétend aider.

71. Le Cambodge apporte un soutien moral, politique et diplomatique total à la résistance nationale vietnamienne représentée par le Front national de libération du Viet-Nam du Sud et la République démocratique du Viet-Nam. Il s'agit pour nous d'une question de principe et de respect de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît à tous les pays, sans distinction de régimes politiques, le droit sacré à l'indépendance. Il appartient aux Vietnamiens et aux Vietnamiens seuls de régler leurs affaires intérieures comme ils l'entendent, et toute intervention étrangère dans ces affaires est et doit être condamnée.

72. Il n'y a d'autre issue à la guerre du Viet-Nam que le retrait des troupes et des bases américaines hors de la partie sud du pays et, bien entendu, la cessation des bombardements et autres actes de guerre contre la partie nord. Nous estimons que le programme politique du Front national de libération et la position en quatre points de la République démocratique du Viet-Nam constituent la seule base sur laquelle il sera possible de mettre fin au conflit. La position vietnamienne est d'ailleurs celle que n'importe quel pays du monde adopterait en semblables circonstances.

73. L'ouverture des négociations américano-vietnamiennes de Paris avait suscité des espoirs dans tous les milieux et dans tous les pays. Il s'avère malheureusement qu'aucun

accord n'est en vue et ne le sera tant que les Etats-Unis persisteront à exiger des contreparties à l'arrêt de leur agression et une limitation de l'indépendance du Viet-Nam du Sud.

74. Les Etats-Unis prétendent justifier leur invasion du Viet-Nam du Sud par la demande d'aide du prétendu "gouvernement" de Saigon. Or, tous les journalistes et les observateurs internationaux, y compris les Américains, ont constaté que ledit gouvernement n'avait ni assise populaire ni légitimité, qu'il n'existait que par la volonté des Etats-Unis et grâce à la protection des forces armées américaines. La vérité est que le régime policier de Saigon livré à lui-même serait emporté comme un fétu de paille, comme le furent tous les régimes imposés à l'Europe occupée au cours de la seconde guerre mondiale.

75. Il est évident que les Etats-Unis devront reconnaître tôt ou tard qu'ils sont impuissants devant le patriotisme vietnamien et que la fiction de la représentativité du Gouvernement de Saigon doit être abandonnée. D'ailleurs, nous voyons déjà s'exprimer ici et là les suggestions visant à imposer au Viet-Nam du Sud un gouvernement de coalition dans lequel la première place serait tenue par les hommes liés à l'Amérique. Ces suggestions sont toutefois parfaitement irréalistes, car la forme et la composition du futur régime sud-vietnamien ne sauraient être déterminées de l'extérieur. Dans des conditions infiniment plus favorables, une conférence internationale encouragea les trois partis laotiens à créer un semblant de gouvernement de coalition analogue et entérina même leur accord. Nous savons aujourd'hui ce qu'il en est advenu.

76. Répétons-le une fois encore : la solution politique intérieure de l'affaire vietnamienne appartient exclusivement aux Vietnamiens, qui doivent être laissés libres de régler leurs différends par la négociation ou par les armes. Pour déplorables qu'elles soient, les guerres civiles existent depuis toujours et les Vietnamiens ont autant le droit de s'y abandonner en 1968 que les Américains l'avaient entre 1861 et 1865. Il faut toutefois remarquer que les guerres civiles sont plus courtes et généralement moins sanglantes lorsque les pays étrangers adoptent une rigoureuse neutralité à l'égard des parties en cause.

77. En fait, le seul aspect de la guerre du Viet-Nam dont les Nations Unies et les autres organisations internationales ont à connaître est l'intrusion inconsidérée d'un demi-million de soldats américains au Viet-Nam du Sud. Mais l'Assemblée générale, à sa présente session, pourrait néanmoins jouer un rôle utile en exigeant des Etats-Unis que, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, ils mettent fin immédiatement à leur agression et étudient, avec le Front national de libération, les modalités du retrait de leurs troupes.

78. Il serait nécessaire, d'autre part, que les Nations Unies accordent quelque attention à la question coréenne. En effet, comme le Viet-Nam, la Corée a été divisée par les grandes puissances non point en tant que pays vaincu et puni pour sa participation à la seconde guerre mondiale aux côtés des dictatures, mais en tant que victime de l'esprit de Yalta.

79. Le Cambodge demande à l'Assemblée de prendre conscience de l'injustice qu'est le maintien artificiel — avec

l'accord de l'Organisation des Nations Unies — de la division de la nation coréenne. Or, les Nations Unies n'ont aucune compétence politique dans cette affaire, qui relève du peuple coréen, et il conviendrait de dissoudre sans tarder la commission dépourvue de bases juridiques qui prétend s'y consacrer. Aujourd'hui, le seul obstacle à une réunification de la Corée est la présence de l'armée d'occupation et des bases militaires américaines dans la partie sud du pays. Il ne nous appartient pas de savoir comment se ferait cette réunification, mais nous avons de bonnes raisons de penser que les moyens utilisés seront essentiellement pacifiques.

80. Perpétuer la division de la Corée par l'occupation américaine de la Corée du Sud est une atteinte évidente aux droits nationaux du peuple coréen. Si les Nations Unies sont réellement fidèles à leurs idéaux, elles doivent sans délai demander aux Etats-Unis de mettre fin à cette occupation prolongée et de laisser ce pays libre de se déterminer comme il le veut.

81. Une autre question d'importance est la restitution à la République populaire de Chine de son siège à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui en dépendent. Il est incongru et même scandaleux — tous les délégués ici présents seront de notre avis — que les représentants de Tchang Kai-chek soient tenus pour les représentants authentiques de 800 millions de Chinois. Nous pensons qu'il serait temps de mettre un terme à une comédie qui n'a que trop duré.

82. Cette année encore, les Etats-Unis et ceux qui en dépendent reprennent leurs arguments habituels pour s'opposer à la présence de la Chine au sein de notre organisation. Des puissances et des pays utilisant la force de leurs armes pour imposer à d'autres une domination politique et économique, installant partout des bases militaires et envoyant leurs flottes de guerre dans toutes les mers du globe, accusent la Chine de menacer la paix du monde. Or, on sait qu'il n'existe aucun soldat chinois et aucune base militaire chinoise hors de la Chine. N'est-ce pas le comble de l'absurde de déclarer que la Chine est belliciste et que les Etats-Unis sont pacifistes ?

83. L'impérialisme américain, toujours plus arrogant et plus brutal, constitue le seul danger du temps présent. Chacun sait que les Etats-Unis ont l'hypocrisie d'invoquer la liberté et la démocratie comme justification à leurs agressions extérieures, à leurs interventions et à leurs ingérences. Pour sa part, la Chine diffuse son idéologie révolutionnaire, mais nul pays étranger n'est contraint de l'accepter par la force et, comme le Cambodge, chacun peut la refuser sans subir pour autant des pressions militaires ou autres. Il serait donc normal que notre assemblée générale juge plus équitablement de ces choses en fonction des faits réels.

84. La vérité — une vérité qui, nous l'espérons, finira par s'imposer — est que la République populaire de Chine et un peuple de 800 millions d'hommes sont écartés des Nations Unies en violation flagrante des principes sur lesquels a été fondée notre organisation. Nous devons prendre conscience d'une évidence souvent rappelée par le prince Norodom Sihanouk, chef d'Etat du Cambodge, à savoir que "les Nations Unies ont beaucoup plus besoin de la présence de la Chine que la Chine n'a besoin de siéger aux Nations Unies". Il importe cependant que les Etats-Unis restituent sans

tarder à la Chine la province chinoise de Taiwan qu'ils occupent en violation de tout droit avec la complicité de l'administration de Tchang Kai-chek.

85. La délégation du Cambodge tient à exprimer sa profonde préoccupation devant les difficultés croissantes que rencontrent les pays en voie de développement. Nous sommes affligés de constater que le fossé qui sépare le tiers monde et les pays hautement développés se creuse chaque année davantage. Il est inutile de citer ici des chiffres et des statistiques qui sont connus de tous.

86. Certes, les antagonismes politiques et idéologiques suscitent à bon droit des inquiétudes pour le maintien de la paix mondiale. Mais la division de plus en plus marquée entre surdéveloppés et sous-développés est infiniment plus tragique, car l'évolution actuelle permet de prévoir, pour la fin du siècle, un monde de 6 milliards d'habitants comprenant 80 p. 100 de sous-développés, sous-alimentés, voire affamés, et 20 p. 100 de riches vivant dans une extraordinaire opulence. Une coexistence pacifique entre les uns et les autres sera, de toute évidence, impossible.

87. Le Cambodge, pour sa part, jouit d'une situation enviable; il ne connaît et ne connaîtra ni la famine ni la misère, et continue de progresser dans de bonnes conditions. En outre, notre société bouddhiste a la sagesse de ne pas aspirer à des richesses matérielles hors de portée. Mais en tant que pays du tiers monde, nous devons attirer l'attention des Nations Unies sur les problèmes angoissants du sous-développement, car, ainsi que l'a souligné notre chef d'Etat, "des solutions qui leur seront données dépendent la paix du monde et l'avenir de l'humanité".

88. Notre but n'est pas de proposer des solutions, mais simplement de noter que la révolution du développement est encore à faire. Cette révolution se fera avec ou contre les grandes puissances développées, qu'il nous faut bien qualifier d'impérialistes tant qu'elles verront dans le tiers monde une source de richesse pour elles-mêmes, et pour elles-mêmes seulement, ou qu'elles se cantonneront dans une indifférence égoïste. Ces puissances doivent avoir la sagesse de comprendre qu'un monde divisé en riches toujours plus riches et en pauvres toujours plus pauvres serait condamné à l'anéantissement.

89. L'échec de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est dû aux disputes politiques et plus encore au désir des pays très développés d'esquiver les questions essentielles : industrialisation du tiers monde, stabilisation ou revalorisation des cours des produits tropicaux, frets maritimes, etc. Il est d'ailleurs révélateur que les grandes puissances aient, à cette occasion, confirmé la diminution de l'aide accordée aux pays en voie de développement.

90. Le Cambodge, qui a choisi de s'aider lui-même et de compter sur ses propres forces, est sans illusions sur les assistances étrangères dites désintéressées et ne croit guère à la solidarité internationale pour le progrès. Il se contente donc de souligner le caractère illogique et immoral des gigantesques efforts consentis par certains pour la conquête du cosmos ou la constitution d'arsenaux nucléaires, pendant que des centaines de millions d'hommes ne disposent pas du minimum vital ou souffrent de maladies endémiques qui devraient appartenir au passé.

91. Un désarmement général et complet libérerait des ressources immenses pour le développement. Mais ce désarmement est plus éloigné que jamais, malgré d'interminables palabres et malgré des déclarations d'intentions auxquelles nul ne croit.

92. Tenant compte de la réalité d'un monde qui ne maintient une paix fort précaire que par l'équilibre des forces de destruction, la délégation du Cambodge a soumis à cette session une proposition [A/7183 et Add.1] limitée dont l'adoption apporterait une lueur d'espoir pour l'avenir. Il est demandé, en bref, à tous les pays du monde, de réserver à la paix une journée des crédits qu'ils consacrent annuellement à la guerre ou à sa préparation. Les fonds ainsi libérés pourraient être gérés par les Nations Unies et affectés aux secours d'urgence qu'exige la situation tragique de pays victimes des fléaux de la guerre, de la famine, des épidémies, etc. Nous souhaitons ardemment que cette modeste proposition obtienne l'accord de toutes les délégations, car un tel accord montrerait que les Nations Unies conservent l'espoir de donner un contenu aux idéaux dont elles se réclament. Dans les circonstances actuelles, un geste de solidarité internationale prendrait une signification particulière et rendrait aux Nations Unies une partie de la confiance que nous leur accordions.

93. Enfin, pour terminer, qu'il me soit permis de souligner que nous avons accueilli favorablement l'élection à la présidence de l'Assemblée générale de S. E. M. Arenales. La délégation cambodgienne lui présente ses félicitations et forme des vœux pour le succès des travaux de la présente session.

94. M. UQBA (Yémen du Sud)<sup>5</sup> : Je voudrais tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud, féliciter M. Arenales pour son élection unanime aux fonctions de Président de l'Assemblée générale pour la vingt-troisième session. Je lui souhaite un plein succès dans sa tâche et j'espère que cette session lui permettra, ainsi qu'à l'Assemblée générale, d'atteindre à des résultats positifs pour le bien des hommes partout dans le monde.

95. Je tiens à féliciter également son prédécesseur, M. Corneliu Mănescu, président de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session, qui a été témoin de la proclamation de notre République et de son entrée au sein de la famille des Nations.

96. Je veux dire aussi combien nous apprécions et tenons à appuyer les efforts sincères déployés par notre secrétaire général pour la cause de l'humanité, malgré les épreuves et les difficultés auxquelles il se heurte.

97. Je suis heureux de pouvoir, au nom de la République populaire du Yémen du Sud, souhaiter la bienvenue au nouvel Etat indépendant du Souaziland, qui vient d'être admis aux Nations Unies, et saluer aussi l'indépendance de la Guinée équatoriale, ces événements venant à la suite d'une longue domination étrangère sur ces deux pays et marquant la libération de deux nouvelles portions de l'héroïque continent africain. Nous leur souhaitons à tous

deux progrès et prospérité. En tant que nation qui a accédé à l'indépendance il y a moins d'un an, après une longue lutte armée, nous souhaitons voir bientôt ici d'autres nations, qui sont encore sous le joug du colonialisme, victimes de minorités racistes, au fur et à mesure qu'elles auront libéré leur territoire et conquis une place honorable au soleil. Nous estimons en effet que le monde dans lequel nous vivons ne pourra connaître la paix, la stabilité ou le progrès aussi longtemps que des nations seront encore opprimées et exploitées et que des Etats colonialistes et impérialistes conserveront le pouvoir absolu de décider du destin des nations et du sort des peuples.

98. C'est pour moi un honneur d'exprimer les remerciements et la gratitude du peuple et du gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud à tous les Etats amis, membres de l'Organisation, qui nous ont souhaité la bienvenue en tant que nouveau Membre des Nations Unies, et je rends un hommage plus particulier au Président de la République du Tchad, qui nous a salués dans son discours prononcé devant l'Assemblée générale, le 7 octobre 1968 [1684ème séance].

99. Je suis également heureux et honoré que mon gouvernement m'ait confié la tâche de diriger la délégation de mon pays à cette vingt-troisième session et de prendre part, pour la première fois, à la discussion générale de cette assemblée au nom de la République populaire du Yémen du Sud. Je demande donc au Président de me permettre de faire un bref exposé des conditions existant dans la République populaire du Yémen du Sud depuis qu'elle a acquis son indépendance. Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé pendant la période antérieure, car je suis certain que vous connaissez tous les diverses étapes de la lutte héroïque de notre peuple, qui a trouvé son achèvement dans la révolution populaire armée du 14 octobre 1963, sous la direction du Front de libération nationale.

100. La révolution armée est intervenue après que notre peuple eut épuisé en vain tous les moyens pacifiques pour persuader les colonialistes britanniques d'accéder à la volonté de notre peuple et de reconnaître notre droit à l'autodétermination, à façonner aussi notre propre avenir. Après une lutte acharnée pendant laquelle la révolution s'est étendue depuis la campagne jusqu'aux villes, notre peuple a obtenu sa grande victoire. Il a conquis sa liberté, conquête dans laquelle des milliers de martyrs ont été sacrifiés; il a libéré son pays des vestiges politiques et militaires du colonialisme et liquidé la gigantesque base militaire britannique d'Aden, qui mettait sans cesse en danger l'indépendance et la sécurité des pays voisins africains et arabes.

101. Notre peuple a également mis fin aux régimes de marionnettes réactionnaires des sultans, avec qui les colonialistes britanniques avaient travaillé obstinément au cours des 10 dernières années; le Gouvernement britannique voulait leur léguer l'autorité après son départ, après avoir accordé au pays une fausse indépendance qui aurait garanti le maintien de l'influence britannique et protégé dans le pays les intérêts économiques et commerciaux étrangers.

102. Notre nation, peu nombreuse, mais riche en esprit révolutionnaire, convaincue de son droit légitime à une vie libre et digne parmi les autres pays du monde, a accédé à

<sup>5</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. Le texte français de son intervention est la traduction d'une version anglaise communiquée par la délégation.

l'indépendance et établi sa république le 30 novembre 1967. Au début de la semaine dernière, nous avons célébré le cinquième anniversaire de la révolution du 14 novembre, pour la première fois en tant que maîtres de notre propre sol et de notre destin, après avoir unifié notre pays, qui avait été déchiré et divisé par les impérialistes au cours de leur sombre domination, qui a duré 129 ans, et pendant laquelle ils ont maintenu les dissensions, aggravé l'ignorance, empêché le progrès, infligé des privations, imposé l'humiliation et l'indignité à notre peuple.

103. La naissance de la République populaire du Yémen du Sud a coïncidé avec des circonstances tendues et en rapide aggravation dans la vie internationale à un moment où la nation arabe traversait l'une des plus sombres périodes de son histoire longue et mouvementée, à la suite de la mise en oeuvre par Israël — base de l'impérialisme au Moyen-Orient — du plan criminel d'expansion qu'il avait préparé au cours des 20 dernières années, en particulier depuis sa participation à l'agression tripartite sur Suez en 1956.

104. Notre pays a souffert des conséquences de cette agression depuis notre indépendance; en particulier nous avons subi d'importantes pertes économiques dues au fait que notre économie dépend dans une large mesure du port international d'Aden. Aucune aide n'est venue compenser ces lourdes pertes, mais malgré cela la victoire de la révolution au Yémen du Sud devrait apparaître comme une preuve éclatante du moral des arabes. Elle confirme leur capacité de vaincre leurs oppresseurs, de mettre fin à l'agression, de libérer leur patrie et de restaurer leur dignité. Notre révolution est apparue aussi comme un rayon d'espoir se glissant à travers les nuages noirs obscurcissant l'horizon de l'humanité, et a prouvé au monde que les forces du bien, de la liberté et de la paix ne pouvaient être abattues, quelle que soit la durée de l'obscurcissement impérialiste réactionnaire et raciste.

105. Lorsqu'ils ont quitté notre territoire, les Britanniques nous ont laissé un lourd et coûteux héritage : des conditions économiques déficientes, une situation financière chancelante, une structure administrative trop importante et inefficace à Aden, aussi bien qu'un vide dans les services administratifs, culturels et sanitaires des campagnes, où vit la grande majorité de la population de la république.

106. Les colonialistes britanniques nous ont laissé un pays divisé en minuscules principautés, sultanats et cheikhats sans aucun moyen de communication à part une route ou deux construites à des fins militaires, qu'ils ont utilisées pour essayer d'écraser la révolution. Ils nous ont laissé une société arriérée, souffrant de la misère, de privations, d'ignorance et de maladies. Ils ne nous ont laissé aucun projet agricole ou industriel productif qui aurait pu servir de base à l'économie d'une république indépendante. Nous avons hérité d'une économie qui dépend à 80 p. 100 de services. Il était donc naturel qu'une économie aussi artificielle soit gravement affectée par la clôture du canal de Suez, à la suite de l'agression israélienne de l'année dernière et de la liquidation de l'immense base militaire britannique et des services qui s'y rattachaient. En plus de tout cela, nous avons hérité de toutes les mauvaises conséquences des destructions commises par les forces britanniques dans les régions urbaines et rurales pendant la guerre de libération

de quatre ans, où ils détruisirent nombre de villages dans diverses régions, dont celles de Radfan et de Dhala où des milliers d'habitants se sont trouvés sans maison.

107. Le Royaume-Uni cherche à conserver ses anciens intérêts économiques tout en reniant toutes ses obligations et les engagements qu'il avait pris avant l'indépendance. Il refuse de verser au peuple du Yémen du Sud des indemnités pour les destructions que j'ai dites et pour l'utilisation et l'exploitation exclusive du territoire de la République, de ses ports, de son espace aérien, de ses ressources économiques durant sa longue période d'occupation. Son refus d'indemniser notre peuple, comme il l'a fait savoir au cours des derniers entretiens entre sa délégation et celle du Yémen du Sud vise à étouffer la libre volonté de notre peuple et à renverser un régime progressiste en précipitant la crise financière devant laquelle se trouve aujourd'hui notre peuple. C'est la délégation britannique qui a fait échouer les entretiens financiers des mois d'avril et mai de cette année. La République populaire du Yémen du Sud tient encore la Grande-Bretagne pour responsable du sous-développement économique de notre pays et des privations qu'il a subies. Nous n'acceptons pas l'argument britannique selon lequel sa promesse initiale de payer 60 millions de livres sterling sur une période de trois ans après l'indépendance avait été faite uniquement au régime fantoche mis en place par le Royaume-Uni avant l'indépendance. Nous affirmons que les responsabilités et les obligations du Royaume-Uni s'adressent à la population du Territoire. La population doit recevoir une indemnité au moins partielle pour tout ce que le Royaume-Uni a si longtemps infligé à notre pays, afin de permettre au gouvernement actuel de s'attaquer à la situation économique et financière extrêmement difficile due à la politique financière et économique du Royaume-Uni pendant l'occupation, situation encore aggravée par la réduction des ressources financières locales et l'accroissement des dépenses du nouvel Etat indépendant. Nous continuons donc d'exiger que le Royaume-Uni honore ses obligations et respecte ses engagements envers notre peuple.

108. L'étape historique que traverse la révolution du Yémen du Sud impose au gouvernement les tâches suivantes :

1) Défendre et consolider la révolution et le régime progressiste ainsi que leurs réalisations;

2) Maintenir l'indépendance politique et militaire et réaliser l'indépendance économique; bien que nous ayons acquis la liberté politique et militaire en mettant fin au régime étranger, nous n'en avons pas encore fini avec l'état de dépendance actuel de notre économie, qui est une séquelle du colonialisme économique;

3) Cristalliser la vraie teneur de notre révolution en matérialisant et garantissant les intérêts des masses à qui appartient la révolution;

4) Bâtir le pays et réaliser des progrès pour notre peuple, qui a souffert pendant trop longtemps de la misère et des privations. Cela doit être fait en exécutant des plans, projets et tâches dans tous les domaines, tels qu'ils sont décrits dans le programme ministériel établi par le gouvernement il y a quatre mois.

109. La révolution populaire, qui, sous la direction du Front national, a réalisé l'indépendance politique et militaire totale et établi un régime révolutionnaire et progressiste ira de l'avant pour répondre aux aspirations du peuple. Elle poursuivra sa lutte par les armes pour défendre la révolution et ses résultats tout en liquidant les sinistres vestiges du sombre régime précédent, et construira une économie nationale indépendante.

110. Le colonialisme, la réaction et l'impérialisme mondiaux, qui furent battus par notre peuple dans la guerre pour la liberté, ne se tiennent pas pour battus. Ils ont recours à des conspirations, forment des plans et adoptent de nouvelles méthodes pour provoquer un nouvel affrontement avec la population et contre le territoire de la République populaire du Yémen du Sud. Ils constituent même une nouvelle alliance d'éléments antirévolutionnaires ayant pour but de renverser le régime révolutionnaire par les moyens suivants : d'abord, par l'infiltration d'éléments contre-révolutionnaires venus de dehors de la République, avec la complicité des vieux seigneurs féodaux et des anciens réactionnaires et ministres fantoches, appuyés par le colonialisme et l'impérialisme mondial, motivés par leurs intérêts acquis, pour organiser des actes de subversion à l'intérieur de la République. Ensuite, en essayant d'établir une politique d'engloutissement de la révolution en minant la solidarité de la révolution et en accentuant à l'extrême les différences mineures d'opinion, l'objectif étant de susciter des conflits marginaux au sein de la révolution pour distraire son attention des contradictions fondamentales et des ennemis réels, ce qui permettrait aux éléments réactionnaires et opportunistes de se saisir du pouvoir et de s'allier au néo-colonialisme. Enfin, par le recours à des pressions économiques destinées à empêcher le régime révolutionnaire d'affirmer son autorité sur l'économie nationale, de la libérer de la domination étrangère et de lui permettre d'accroître le bien-être de la population.

111. Le peuple, son organisation politique et le gouvernement de la République ont été l'objet des manoeuvres néo-colonialistes dont je viens de parler, anciennes et nouvelles, dès les premiers jours de l'indépendance. Il y a trois mois, notre République fut l'objet d'une tentative armée financée par les forces de la réaction impérialiste pour ramener notre pays à l'état où il se trouvait avant l'indépendance. Cette tentative a cependant été déjouée par le peuple; elle n'a pu s'intensifier ni épuiser nos ressources limitées, que les ennemis du peuple ne veulent pas que nous utilisions au profit de la population.

112. A ce stade, je voudrais signaler un phénomène inquiétant que les Nations Unies, et en particulier les pays progressistes et épris de paix, devraient soigneusement noter afin de prendre position d'une façon positive. Ce phénomène est le résultat naturel de la situation internationale actuelle, et, plus spécifiquement dans notre région, l'aboutissement de l'état de choses non équitable qui existe au Moyen-Orient à la suite de l'agression israélienne contre les pays arabes. Ce qui s'est produit et qui se produit encore dans le monde arabe n'est pas simplement une victoire de l'impérialisme mondial et de son instrument d'agression, Israël; c'est aussi la réalisation de conditions favorables et satisfaisantes pour les forces réactionnaires de la région, de même que pour celles d'autres parties du monde, leur permettant de passer de la défensive à l'offensive contre les

régimes progressistes. Sans aucun doute, cela représente une menace contre les forces du progrès et de la paix dans le monde entier. Les Nations Unies et les Etats Membres épris de paix et de progrès doivent prendre fermement position pour soutenir les régimes progressistes dans le monde arabe et ailleurs en Asie, en Afrique et en Amérique latine, contre cette entreprise impérialiste et réactionnaire. Sinon, dans les quelques mois à venir, nous serons témoins d'une nouvelle aggravation de la situation, ce qui menacera la paix et la sécurité dans le monde entier.

113. Malgré les conditions difficiles que traverse actuellement notre république et les conjurations dont elle est l'objet, nous estimons que notre peuple, dans un esprit de révolution, est capable de résister à toutes les menaces. Il viendra à bout de la crise actuelle avec courage, ne comptant que sur lui-même, ses possibilités et ses ressources, aussi bien que sur l'aide donnée sans conditions par des pays amis et par les Nations Unies.

114. En ce qui concerne les affaires étrangères, la politique de mon gouvernement peut être résumée de la manière suivante :

1) Adhésion à la Charte des Nations Unies et aux droits et conventions internationaux;

2) Etablissement de relations avec les pays avec lesquels nous échangeons des relations diplomatiques, selon les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays; non-agression; égalité des intérêts mutuels; coexistence pacifique selon les résolutions des Nations Unies. Et, conformément à ces principes, nous n'avons d'inimitié ou d'intentions malveillantes envers personne, et nous comptons être traités de même. Mais nous ne sommes pas disposés à accepter de quiconque des atteintes à notre liberté et à notre souveraineté;

3) Adoption d'une politique de non-alignement. Nous tenons cependant à souligner en même temps que nous nous rangeons nécessairement aux côtés des forces de la liberté contre l'impérialisme et le colonialisme;

4) Appui à tous les niveaux des mouvements de libération dans les pays qui luttent pour se libérer du joug de l'impérialisme; nous rejetons la politique de l'agression, l'application et l'expansion de sphères d'influence établies par les forces impérialistes et colonialistes;

5) Opposition à la politique de discrimination raciale partout dans le monde et au régime de minorités racistes tel que pratiqué contre certaines populations d'Afrique;

6) Renforcement et consolidation de relations positives avec les pays progressistes et socialistes et les pays du tiers monde dans tous les domaines d'intérêt commun.

115. Compte tenu des grandes lignes de la politique étrangère de mon gouvernement, telles que je viens de les exposer, je voudrais traiter des principaux problèmes mondiaux et donner le point de vue de mon pays sur les questions qui menacent la sécurité et la paix du monde et de l'humanité et qui transforment notre communauté mondiale en un champ de bataille, déchiré par la suspicion

et ravagé par les appétits des impérialistes et des expansionnistes. Les pays non progressistes, les pays qui n'aiment pas la paix cherchent à précipiter notre communauté mondiale dans un océan de conflits intenses qui, dans l'ensemble, affectent de façon adverse les petites nations qui cherchent à se suffire à elles-mêmes, à réaliser la justice et le progrès pour leur peuple, et dont les intérêts sont, en général, mis en danger dans un milieu aussi tendu, où les risques d'une guerre toujours possible pèsent sur de nombreuses régions du monde.

116. Il est regrettable et douloureux, en vérité, que se poursuive la crise du Moyen-Orient créée par l'agression israélienne contre trois pays arabes, membres des Nations Unies, il y a plus de 16 mois, sans que les Nations Unies aient pris des mesures efficaces pour mettre fin à l'occupation israélienne de la rive occidentale du Jourdain et de la Jérusalem arabe, de Gaza et du Sinaï en République arabe unie, et des hauteurs de Golan en République arabe syrienne. Ce qui est plus grave et plus amer encore, c'est qu'en dépit de la dangereuse et précaire situation actuelle l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont toujours incapables de résoudre le problème du peuple de Palestine, dont les forces sionistes israéliennes occupent la terre et qui a été expulsé de sa patrie il y a plus de 20 ans.

117. Il est, certes, ironique qu'Israël, l'agresseur soutenu par l'impérialisme international ayant à sa tête les Etats-Unis d'Amérique et le sionisme mondial, clame son attachement à la paix alors qu'il a expulsé des centaines de milliers de Palestiniens arabes et qu'il continue jusqu'à ce jour à commettre des meurtres contre les Arabes de Palestine occupée et des territoires arabes occupés. Israël détruit village après village, expulse les habitants vers la rive orientale du Jourdain ou vers ce qui reste de la Jordanie au vu et au su du monde entier. Israël, l'agresseur, lance un défi à l'opinion publique internationale, foule aux pieds les résolutions du Conseil de sécurité et celles de l'Organisation mondiale, et poursuit sa politique expansionniste d'annexion des territoires arabes qu'il a occupés au cours de sa guerre d'agression de juin 1967. Le représentant d'Israël est venu maintes et maintes fois devant les représentants des peuples du monde pour réclamer la paix et proclamer le désir d'Israël d'établir la paix, alors que, en même temps, Israël continue, par tous ses actes, à briser tous les efforts internationaux pour réaliser la paix et persiste à élever des obstacles sur la voie de l'ambassadeur Jarring, dont les efforts sincères et l'exceptionnel dévouement méritent notre admiration.

118. Ce n'est plus un secret que, jusqu'à ce moment, Israël a refusé d'appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et ce qu'a dit son ministre des affaires étrangères le prouve sans l'ombre d'un doute. Israël, selon ce qu'a dit son ministre des affaires étrangères, accepte l'appel du Conseil de sécurité tendant à promouvoir un accord pour établir la paix, mais il donne à cette résolution sa propre interprétation spéciale qui rend nulle la base de la résolution. Les représentants ont, sans aucun doute, remarqué que le Ministre israélien a prononcé le mot "paix" plus de 70 fois, mais qu'il n'a pas parlé une seule fois du retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, élément qui était la pierre angulaire de la résolution du Conseil de sécurité.

119. Je ne crois pas nécessaire d'entrer dans les détails des actes barbares commis par Israël contre le peuple palesti-

nien et les Arabes vivant dans les terres occupées des trois pays arabes, car je suis certain que l'Assemblée les connaît parfaitement et connaît aussi l'étendue de la politique expansionniste israélienne qui constitue une menace à la sécurité et à la paix du Moyen-Orient et du monde entier. Je me contenterai donc de souligner les éléments fondamentaux du danger extrême dont nous devons nous rendre compte et que nous ne devons permettre à aucun élément extérieur de nous faire oublier.

120. La tragédie de Palestine a imposé au monde arabe, il y a plus de 20 ans, une présence étrangère, à la suite des efforts concertés de certaines puissances mondiales, aussi bien que d'une combinaison de facteurs politiques extérieurs n'ayant aucun lien avec le Moyen-Orient. La calamité palestinienne s'est abattue à un moment où les pays arabes étaient encore sous la domination de puissances coloniales occidentales. L'installation d'Israël dans le monde arabe a été rendue possible par une guerre criminelle d'annihilation contre la population arabe de Palestine et l'expulsion de leur patrie d'environ 2 millions de Palestiniens arabes. Cela fut fait pour honorer la promesse, faite au début du siècle par un politicien britannique, de partager les terres arabes et d'en donner une partie en cadeau aux Juifs. Depuis lors, le Moyen-Orient a vécu sous la menace que fait peser Israël sur la sécurité et la stabilité des peuples de cette région. Israël a été créé en tant que base d'agression contre les peuples arabes qui ont commencé, après la dernière guerre mondiale, à mettre fin au cauchemar de l'occupation étrangère et à développer leur pays afin de mettre leur peuple en mesure de rattraper la marche du progrès et de la civilisation, à la tête de laquelle les Arabes s'étaient autrefois trouvés, sauf dans les derniers siècles, où ils sont demeurés en arrière. Les pays arabes ont été obligés de consacrer de vastes parties de leur budget, alors qu'ils peuvent mal se le permettre, à se défendre contre l'agression d'Israël et l'expansion de ce pays, que la nature même de son existence rend inévitables. En conséquence, leurs efforts pour atteindre la prospérité et le progrès ont été freinés.

121. L'agression de juin, l'année dernière, n'était pas la première agression israélienne contre la nation arabe, mais elle a été la plus grave depuis l'usurpation de la Palestine arabe. Les actes d'agression d'Israël n'ont pas cessé pendant les 20 dernières années, et un exemple notable en est sa participation à l'agression contre Suez en 1956. Pour tous ceux qui recherchent la vérité et soutiennent la justice, il est devenu évident que les pays arabes, depuis les années 40 jusqu'à présent, ont été les victimes d'une agression et que c'est leur territoire qui fait l'objet d'une occupation.

122. Depuis 1948, l'échec de l'Organisation mondiale lorsqu'il s'agit d'imposer à Israël ses résolutions, qui reflètent la volonté internationale, fait peser une ombre très noire sur l'avenir de notre organisation. Les peuples arabes avaient et ont encore une grande confiance dans les Nations Unies; et le fait que le peuple palestinien, qui souffre de la misère, des humiliations et des privations dans les camps de réfugiés depuis plus de 20 ans se tourne encore vers l'Organisation mondiale — qui a pris part à la création d'Israël — pour l'aider à retrouver ses droits usurpés, en particulier son droit légitime à retourner dans sa patrie, n'en est pas la moindre preuve. Les Palestiniens ne veulent pas la continuation de leur condition actuelle, qui représente une

violation révoltante des droits de l'homme et une honte sans mélange pour l'humanité. Le peuple palestinien veut retourner dans sa patrie usurpée et, pour y parvenir, il a tous les droits d'utiliser les moyens qu'il juge bons. Le mouvement de résistance palestinien contre l'impérialisme israélien doit continuer et doit grandir pour devenir une guerre nationale de libération visant au rétablissement des droits des légitimes propriétaires. Tous les peuples du monde qui aiment la paix, la liberté, le progrès, devraient considérer la lutte du peuple palestinien de la même manière qu'ils ont considéré tous les autres mouvements légitimes de libération dans le monde entier. Ils devraient lui accorder soutien et appui. Les Nations Unies devraient l'appuyer comme elles appuient d'autres mouvements de libération nationale.

123. En essayant de traiter de cette dangereuse situation créée par l'occupation — qui continue — par Israël des territoires arabes, après sa guerre d'agression de juin de l'année dernière, nous ne devons pas oublier que le problème fondamental est celui des Palestiniens, dont la plupart sont maintenant devenus des réfugiés. Tout règlement ou toute autre mesure qui n'offre qu'une solution partielle et qui ne tient pas compte de la question du peuple palestinien ne peut réaliser une paix et une sécurité permanentes dans le Moyen-Orient. Je voudrais souligner ici que toute solution au problème palestinien doit être déterminée par le peuple palestinien seul. Aucune autre partie n'en a le droit.

124. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité ne peut être considérée comme la formule appropriée pour garantir le rétablissement des droits des Palestiniens arabes, droits qui sont usurpés depuis 1948. Au mieux, elle constitue le minimum de ce que l'Organisation mondiale devrait faire pour repousser l'agression israélienne. Malgré cela, la résolution a été acceptée par les pays arabes intéressés parce qu'ils croient à la paix. Or, en dépit de tous ces faits, Israël refuse encore d'obéir et fait montre, à tout moment, de son intention perverse de maintenir sans changement la situation explosive actuelle dans le Moyen-Orient et ne prend aucunement en considération les conséquences de sa politique arrogante et extrêmement dangereuse.

125. Le Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud, comme tous les autres pays épris de paix, libres et progressistes, dénonce et condamne l'agression continue d'Israël et son insistance à profiter des fruits de l'agression aux dépens du peuple palestinien et des peuples des trois pays arabes, dont il continue à occuper une partie du territoire. Je crois que cette session-ci offre aux Nations Unies une occasion, qui ne se présentera peut-être plus jamais, de préserver les principes de la Charte, que nous soutenons, mais qui sont foulés aux pieds par certains pays, parmi lesquels Israël ainsi que les grandes puissances qui le soutiennent.

126. Nous considérons que l'appui absolu et sans équivoque, y compris l'aide financière et militaire, donné à Israël par les Etats-Unis constitue une politique hostile envers nos peuples, qui luttent pour préserver leur liberté et leur souveraineté sur leurs territoires. Il ne peut y avoir de preuve plus évidente de leur opposition et de leur obstruction délibérées au travail de l'Organisation mondiale et de la

tâche du représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient que les situations impossibles que créent constamment les Etats-Unis. L'exemple le plus récent en est leur intention de fournir à Israël des chasseurs à réaction Phantom afin qu'il les emploie pour détruire des villes et villages arabes paisibles, et leur persistance à défier l'opinion publique internationale et à fouler aux pieds les principes de la Charte que nous respectons et défendons tous en tant que Membres de cette organisation internationale.

127. Ce dernier acte des Etats-Unis ne peut être interprété que comme un encouragement et une incitation à de nouvelles agressions. En dépit de ces circonstances, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a parlé, devant cette assemblée, de la grande misère et de la tragédie dont souffert le Moyen-Orient en cette génération, et il a annoncé le désir de son pays d'établir la paix au Moyen-Orient. Cependant, nous savons, et le monde entier le sait, que sans l'appui des Etats-Unis et de certains autres pays, ainsi que du sionisme mondial, Israël n'aurait pas osé lancer sa guerre d'agression du 5 juin et ne se serait pas risqué à poursuivre cette agression. Il y a plus : Israël n'aurait pas continué à préparer de futures attaques pour conquérir et occuper un territoire arabe toujours plus grand et créer un empire sioniste raciste, qui fasse pendant, au Moyen-Orient, à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie du Sud en Afrique.

128. L'une des tragédies qui continuent d'accabler notre génération est l'assujettissement du destin et des intérêts nationaux des petites nations à ceux des plus grandes. Dans certains cas, le sort des petites nations a dû attendre la solution de questions purement intérieures d'une grande puissance. Par exemple, je me référerai aux opinions couramment exprimées dans certains cercles diplomatiques, aux Nations Unies, selon lesquels aucun effort pour établir la paix au Moyen-Orient ne pourra produire de résultats positifs avant les élections américaines, bien que le résultat de celles-ci ne puisse certainement pas changer le fond de la politique étrangère des Etats-Unis tant que les intérêts économiques et l'influence des sionistes continueront d'influencer les institutions économiques et politiques des Etats-Unis. On se demande parfois si la solution des problèmes internationaux doit être recherchée aux Nations Unies ou au Département d'Etat des Etats-Unis. Je n'exagérerais pas en disant que les Nations Unies, en cette session-ci plus qu'à aucun moment dans le passé, ont à prouver leur aptitude à survivre et à jouer le rôle pour lequel elles ont été créées. La question qui se pose à elles est maintenant très claire : être ou ne pas être. Le genre d'existence que j'envisage pour les Nations Unies n'est pas simplement une existence nominale, sans aucune substance ni efficacité, au seul profit de quelques Etats désireux d'exploiter une situation internationale qui ne cesse de s'aggraver et d'affaiblir notre organisation. Je souhaite plutôt que les Nations Unies soient cette institution positive, créatrice et noble que les peuples de notre planète voudraient qu'elle soit.

129. La session actuelle donne une autre possibilité historique à tous les membres de la communauté mondiale de résister à la pression économique et politique exercée par certaines grandes puissances qui cherchent à empêcher les Nations Unies d'atteindre leurs nobles objectifs. Nous devrions tous travailler ensemble, inspirés par l'esprit de coopération internationale, à renforcer les Nations Unies

non pas sur la base que souhaitent les pays qui s'opposent à la paix, à la liberté et au progrès, mais sur les nouvelles bases dictées par les changements fondamentaux dans la structure, la composition et les fonctions des Nations Unies qui se sont produits depuis la création de notre organisation.

130. Pour conclure ma déclaration sur les crises que traverse l'humanité au Moyen-Orient, je voudrais résumer la position de mon gouvernement sur cette question vitale de la façon suivante : la République populaire du Yémen du Sud :

1) S'associe à la position des Etats arabes frères qui exigent avec insistance le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires qu'elles occupent. Pas un pouce de territoire arabe ne devrait rester occupé.

2) Considère comme illégales toutes mesures administratives ou autres prises par Israël ou qu'il pourrait prendre à l'égard de la Jérusalem arabe ou de tout autre territoire arabe occupé.

3) Réaffirme le droit incontestable et inaliénable des réfugiés de Palestine de retourner dans leurs foyers, tel qu'il a été confirmé à maintes reprises par les Nations Unies au cours des 20 dernières années.

4) Condamne tous les actes d'agression qui ont été commis et sont encore commis par Israël contre les Etats arabes, en particulier les raids répétés et barbares contre la Jordanie.

5) Condamne tous les actes d'agression que commettent les autorités israéliennes à Gaza et au Sinaï dans la République arabe unie, sur la rive occidentale du Jourdain et sur les hauteurs de Golan en Syrie. Nous soutenons le droit des populations palestiniennes de résister à l'agression et à l'occupation israéliennes et de recouvrer leur patrie usurpée.

6) Condamne toutes les mesures prises par Israël pour expulser de leur patrie les populations arabes.

7) Rejette la demande d'Israël de négociations directes et s'en tient aux principes de la Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967.

131. Au cas où Israël refuserait de retirer ses troupes des territoires arabes occupés ou se livrerait à de nouveaux actes d'agression, toute la nation arabe — les peuples et les gouvernements — devrait, de l'avis de mon gouvernement, s'opposer à l'agresseur non seulement par une guerre régulière, mais aussi par une guerre populaire de libération afin de rendre aux Arabes leurs droits et leurs territoires usurpés.

132. Si Israël persiste à refuser la mise en vigueur de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures plus efficaces pour donner effet à cette résolution ainsi qu'aux autres résolutions des Nations Unies relatives à la Palestine et au Moyen-Orient.

133. Je voudrais maintenant exposer la position de mon gouvernement sur un autre grave problème qui préoccupe le monde depuis de nombreuses années. Je veux parler de la guerre criminelle conduite par les Etats-Unis d'Amérique au Viet-Nam contre la République populaire du Viet-Nam. Cette guerre cause l'extermination du peuple héroïque du Viet-Nam, la destruction de ses récoltes et de tout ce que ce peuple a construit dans son pays. Elle a provoqué la perpétration des pires crimes contre l'humanité. Tout ce qui est considéré comme sacré par l'âme humaine a été foulé aux pieds. Il semble étrange que les nations ne se préoccupent pourtant pas de cette guerre affreuse et tragique.

134. Nous condamnons cette guerre d'agression menée par la puissance la plus forte du monde, qui y emploie des centaines de milliers de soldats et les armes les plus meurtrières pour essayer d'étouffer la volonté d'une petite nation. Les Etats-Unis s'efforcent aussi d'imposer par la force des changements intérieurs au Viet-Nam sous les yeux de l'opinion publique mondiale. Mon gouvernement exige qu'il soit mis fin immédiatement à cette guerre d'agression et que le peuple du Viet-Nam soit laissé libre de décider seul de son propre destin et de son avenir. Le peuple héroïque du Viet-Nam, qui s'est montré capable de résister à l'agression et de travailler à la victoire finale, est le mieux qualifié pour décider de son propre avenir.

135. Nous demandons aussi l'arrêt immédiat des bombardements sur le Viet-Nam du Nord. Cette politique s'est avérée incapable de saper la volonté du peuple vietnamien. Les milliards de dollars qui sont dépensés pour faire des destructions massives pourraient être mieux employés pour le bien de l'humanité, pour donner à manger aux millions d'êtres qui souffrent de la faim et de la famine et pour permettre à tous de vivre dans la dignité. Je déclare ici que mon gouvernement appuie la lutte héroïque du peuple vietnamien contre le colonialisme et l'intervention des Etats-Unis. Mon pays s'associe à tous ceux qui croient qu'il doit être mis fin immédiatement à ce massacre massif.

136. La position de mon gouvernement est conforme à sa politique déclarée d'appui à toutes les guerres de libération des peuples qui luttent contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Nous ne sommes qu'une petite nation qui a lutté pour cette cause et qui lui a fait de grands sacrifices en vies et en biens. Nous avons souffert de la domination coloniale et nous avons connu tous les maux qu'elle entraîne. Nous ne pouvons donc qu'appuyer de tout coeur tous les peuples qui luttent pour libérer leur patrie du colonialisme, qu'il soit ancien ou nouveau. Il est donc naturel que nous appuyons la lutte du peuple palestinien pour reprendre sa patrie usurpée. Nous appuyons également la lutte des peuples de l'Oman et de Dhofar pour mettre un terme aux derniers vestiges de l'impérialisme dans la patrie arabe. Nous considérons le maintien des forces d'occupation britannique sur notre frontière orientale de Muscat et d'Oman comme une menace directe à notre sécurité et à la stabilité de la région.

137. Nous appuyons également la lutte des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui cherchent à se libérer de la domination étrangère et à liquider partout où elles se trouvent les bases militaires étrangères. Comme lors des sessions précédentes, les Nations Unies doivent continuer à



prendre des mesures positives pour la décolonisation et assurer le droit de la libre détermination à tous les peuples dont les destinées sont encore aux mains de puissances étrangères. Dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, aucun pays ne doit avoir de tels pouvoirs sur un autre; aucun pays ne doit continuer à dominer d'autres peuples. Il est de l'intérêt des puissances impérialistes elles-mêmes de reconnaître, avant qu'il ne soit trop tard, que la force n'est plus désormais d'aucune efficacité en face de la détermination d'un peuple de faire triompher ses justes espérances et ses justes aspirations.

138. Nous soutenons également l'héroïque peuple de Corée et son droit à la liberté et à l'unité de son territoire. Toutes les forces étrangères stationnées en Corée du Sud sous le couvert du drapeau des Nations Unies doivent être retirées pour permettre au peuple coréen d'exercer son droit à la libre détermination et de réaliser son unité selon sa libre volonté, sans aucune intervention ou influence étrangère.

139. L'impérialisme portugais anachronique qui sévit en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) doit prendre fin. Il est absolument anormal qu'une nation aussi petite et faible que le Portugal continue, dans l'Afrique révolutionnaire, à détenir un empire absolument hors de proportion avec sa superficie et ses ressources. A cet égard, nous déplorons vivement l'appui donné au Portugal par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous condamnons aussi la domination de la minorité raciste sud-africaine en Namibie, ou Sud-Ouest africain, comme on avait coutume de l'appeler. Quatre-vingts résolutions ont été adoptées par les Nations Unies depuis que, pour la première fois, la question du statut futur du Sud-Ouest africain a été soulevée en 1946 [65 (I)]. Nous demandons l'application de ces résolutions, en particulier des résolutions 2145 (XXI) et 2248 (S-V) de 1966 et 1967 respectivement. L'Assemblée générale devrait recommander au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures efficaces pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance. Nous considérons le maintien de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud après le mois de juin de cette année comme un acte d'agression qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

140. Parmi les pires maux des décennies de l'impérialisme, il faut citer l'établissement de minorités racistes sur le continent africain ainsi qu'au Moyen-Orient, comme dans le cas d'Israël. Je viens de dire clairement que le Gouvernement de la République populaire du Yémen du Sud s'oppose à la politique de discrimination raciale dans toutes les parties du monde, y compris celle que pratiquent les régimes minoritaires racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud. C'est pourquoi nous condamnons absolument la politique d'*apartheid* pratiquée par l'Afrique du Sud contre la population majoritaire africaine. Nous nous opposons également, en la condamnant, à la création de réserves tribales distinctes — ce qu'on appelle les bantoustans — pour les populations africaines et métisses. Nous croyons que la continuation de la participation de l'Afrique du Sud à notre organisation est déshonorante. Nous lançons ici un avertissement à cette clique raciste dont les actes discréditent la race humaine pour qu'elle renonce à sa politique absurde avant que le géant africain, perdant patience, ne se lève et balaie de son continent toutes traces

de ceux qui croient encore à la ségrégation raciale, cette ségrégation qui a été condamnée par l'humanité comme politique gouvernementale pour opprimer les propriétaires légitimes de la Terre.

141. En Rhodésie du Sud — au Zimbabwe comme on devrait l'appeler —, le régime raciste illégal de Smith défie depuis près de trois ans la Charte des Nations Unies. Les dirigeants zimbabwe sont jetés en prison, les nationalistes sont assassinés et une minorité de colons blancs impose par la force sa domination à l'héroïque peuple zimbabwe. La Grande-Bretagne doit comprendre que ses responsabilités envers le peuple zimbabwe n'ont pas pris fin. Bien que la politique des sanctions économiques contre le régime de Smith n'ait pas apporté le moindre changement dans la situation, la Grande-Bretagne, qui est toujours l'autorité légitime en Rhodésie du Sud, refuse d'utiliser la force pour assurer à la majorité de la population du Zimbabwe le respect des droits humains fondamentaux.

142. Rien ne justifie que les droits et les intérêts de la minorité continuent d'être soumis à ceux de la majorité. Nous estimons que l'utilisation de la force par le Royaume-Uni pour mettre un terme à la rébellion en Rhodésie du Sud, à la condition qu'elle s'accompagne des mesures pratiques nécessaires, empêcherait les massacres qui risquent fort de se produire si la situation actuelle se prolonge. Il est vrai qu'il s'ensuivrait de lourdes pertes de vies et de biens parmi les Africains, mais le régime minoritaire raciste prendrait inéluctablement fin. La Grande-Bretagne doit faire face à ses responsabilités morales. Elle doit cesser de faire la cour au régime illégal de Salisbury. La situation actuelle peut exploser à tout moment si elle ne reçoit au plus tôt une solution radicale. Nous ne voulons pas voir se renouveler en Rhodésie du Sud la tragédie de Palestine. Il y a 20 ans, la Grande-Bretagne a abdicé ses responsabilités en Palestine, permettant ainsi au régime sioniste raciste d'assurer son emprise sur le territoire arabe, d'usurper les terres arabes et d'expulser les populations sans aucun droit, au mépris de la justice. Toute solution qui ne donnerait pas le Zimbabwe à son véritable peuple africain aboutirait à de graves effusions de sang dans toute l'Afrique centrale. Les pays impérialistes doivent cesser toute collaboration avec les régimes racistes d'Afrique et ne pas s'opposer à la volonté des héroïques Africains, volonté qui doit s'imposer sur ce continent.

143. Je voudrais maintenant dire quelques mots d'une question qui, depuis 20 ans, a été discutée maintes fois aux Nations Unies, d'une question dans laquelle les Nations Unies ont failli à leur devoir en ne permettant pas à la République populaire de Chine de disposer de son statut et des privilèges de son pays au sein du Conseil de sécurité, où elle doit siéger aux côtés des autres membres permanents, sur un pied d'égalité. La République populaire du Yémen du Sud a eu l'honneur, avec d'autres pays épris de paix et de progrès, de présenter un projet de résolution<sup>6</sup> demandant l'admission de la République populaire de Chine. La famille des nations ne sera pas complète sans l'admission et la participation active de la République populaire de Chine aux affaires de la communauté mondiale. Pour notre part, nous avons établi des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Une fois encore, les

<sup>6</sup> Distribué ultérieurement sous la cote A/L.549.

Etats-Unis tenteront de priver les Nations Unies de la collaboration de la République populaire de Chine en faisant jouer leur influence diplomatique et économique sur certains Membres de notre organisation. Cette session-ci donne à nouveau aux Membres des Nations Unies l'occasion de se libérer de toute pression étrangère en votant conformément à leur libre volonté. Ce n'est qu'alors que l'on pourra croire sincèrement, comme on l'a dit souvent du haut de cette tribune, que les Nations Unies représentent la volonté de leurs membres.

144. Au milieu des questions dont la discussion à la dernière session s'est traduite par une déception complète, on peut dire qu'un succès partiel a été atteint par la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité devrait représenter un pas en avant sincère sur la voie de la paix dans le monde et de la sécurité des hommes devant les dangers de l'arme nucléaire. La République populaire du Yémen du Sud a voté en faveur de ce traité avec la majorité écrasante des Membres des Nations Unies. Nous nous sommes prononcés en faveur de ce document malgré le fait que les mesures de sécurité mentionnées dans les divers articles du Traité et dans la résolution du Conseil de sécurité qui y a fait suite sont insuffisantes. Mon gouvernement estime que les puissances nucléaires devraient renoncer à l'utilisation ou à la menace de l'emploi de l'arme nucléaire contre les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont renoncé à acquérir ou produire de telles armes et les ont interdites sur leur territoire. Il n'est que juste que les puissances nucléaires accordent la réciprocité. Les puissances nucléaires doivent aussi renoncer à utiliser l'une contre l'autre les armes nucléaires. Des discussions sérieuses sur l'arrêt de la course aux armements et sur un désarmement nucléaire total devraient être bientôt entamées. Les Etats non dotés d'armes nucléaires ne devraient pas être privés des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Afin de réduire le fossé qui sépare les pays développés des pays en voie de développement, ces derniers devraient pouvoir accéder à toutes les découvertes techniques dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sans aucune discrimination et au prix le plus bas possible. Mon gouvernement espère que le document final [A/7277] de la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires qui s'est tenue à Genève du 29 août au 28 septembre 1968 sera examiné comme il le mérite par l'Assemblée générale au cours de sa session actuelle.

145. Sans aucun doute, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées pourraient jouer un rôle plus important dans les domaines social, culturel et économique pour conduire à une amélioration dans la situation des pays en voie de développement et du monde en général. A ce sujet, je voudrais indiquer que les Nations Unies et leurs institutions devraient offrir leur aide aux pays qui en ont le plus grand besoin et non pas à ceux qui sont en meilleure situation. La procédure administrative et d'autres éléments essentiels ayant trait aux projets devraient être simplifiés et limités à un minimum absolu. Le but essentiel devrait être non pas tant d'obtenir des études de recherche complètes que d'aider les nations arrivées récemment à l'indépendance et les petits pays.

146. Nombreux sont les Etats Membres qui ont déclaré que la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas rencontré le succès espéré. Cepen-

dant, l'expérience qui y a été acquise devrait être utilisée pour donner une plus grande efficacité à la deuxième Décennie du développement. En premier lieu, les prix des matières premières produites dans les pays en voie de développement sont demeurés constants au cours de la première Décennie du développement et même, dans certains cas, ont baissé. D'autre part, les prix des produits manufacturés ont augmenté, dans certains cas, de près de cinq fois au cours de la même période. De toute évidence, ce phénomène est dans l'intérêt des pays techniquement développés et aux dépens des pays en voie de développement. Il y a là une anomalie qui doit être corrigée au cours de la deuxième Décennie du développement en tenant mieux compte des intérêts des pays en voie de développement. En deuxième lieu, les pays avancés doivent montrer qu'ils participent sincèrement au développement des pays nouvellement indépendants en relâchant leur politique de tarifs douaniers élevés sur les importations en provenance de pays en voie de développement. En troisième lieu, les pays industrialisés devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif qui consiste à verser 1 p. 100 de leur produit national brut à un fonds de développement destiné à accélérer le développement des pays nouvellement nés à l'indépendance. Nous devrions tous comprendre que le petit pourcentage que je viens de mentionner correspond à une obligation pour les pays industriels et ne constitue pas un don. Les contributions offertes par la Suède méritent notre respect et devraient servir d'exemple aux autres pays.

147. Au fur et à mesure que les pays industrialisés forment leurs propres cartels économiques afin de promouvoir leurs intérêts économiques, une aide plus grande devrait aussi être offerte aux pays en voie de développement; ces derniers devraient accroître leur coopération et leur coordination et devraient établir entre eux des liens solides fondés sur leurs intérêts divers; ils devraient également imposer et suivre un système sain et bien étudié de planification économique, de manière à obtenir de leurs efforts les résultats les meilleurs.

148. Cette année-ci — vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme — a été désignée par l'Assemblée générale comme étant l'Année internationale des droits de l'homme. Nous célébrons cet anniversaire, ainsi que la Conférence historique de Téhéran qui a eu lieu du 22 avril au 13 mai 1968, et qui a été le point culminant des efforts contre toutes les formes de discrimination raciale, des efforts pour soutenir la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève sur les territoires occupés en cas de guerre. Après avoir étudié, au début de ma déclaration, les problèmes qui se posent aujourd'hui à notre monde, on peut conclure qu'il nous reste encore beaucoup à faire avant d'arriver à assurer l'exercice des droits de l'homme. C'est donc à notre avis le devoir de tous les Etats Membres de s'intéresser davantage à la réalisation de ce noble objectif et d'y consacrer des efforts plus sincères, afin d'éviter ce qui, autrement, serait une honte pour l'humanité.

149. Il convient de noter ici, à la lumière des résolutions de la Conférence de Téhéran, qu'Israël a refusé d'accéder aux recommandations l'invitant à accepter qu'un représentant du Secrétaire général mène une enquête sur les discriminations raciales contre les populations arabes dans les territoires occupés après l'agression israélienne du 5 juin

1967. Aujourd'hui encore, des Arabes sont torturés et humiliés par les forces israéliennes d'occupation. Une fois de plus, Israël donne des preuves de son dédain et de son mépris pour les droits fondamentaux de l'homme.

150. Pour conclure, et malgré le succès limité obtenu par les Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix, malgré le fait qu'elles ne se sont pas conformées aux vrais principes de la Charte au cours des 22 dernières années, les Nations Unies demeurent le dernier espoir pour des millions d'êtres dans le monde entier. Tous les Etats Membres doivent respecter les principes de la Charte, doivent strictement s'y conformer et doivent être résolus à faire de cette organisation mondiale un exemple de paix et de fraternité. Alors, et alors seulement, pourrions-nous espérer éliminer de notre planète la maladie, la famine, l'ignorance et la guerre. Alors, les générations qui nous suivront pourront vivre en paix et dans la prospérité et pourront penser à nous avec respect et admiration pour les vaillants efforts et les nobles intentions dont nous aurons fait preuve en établissant la paix et la prospérité non pas pour un seul pays, mais pour l'humanité entière.

151. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan, qui désire exercer le droit de réponse.

152. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [*traduit de l'anglais*] : Le 16 octobre, pour la quatrième fois au cours du débat général, le représentant du Pakistan a parlé du problème du Pakhtunistan, et ma délégation a déclaré qu'elle rétablirait les faits qu'il avait déformés.

153. En premier lieu, je voudrais me référer à certaines observations faites par le représentant du Pakistan au début de son intervention. Il a dit que l'attitude prise par ma délégation "représente un défi lancé à l'intégrité territoriale du Pakistan" [*1698ème séance, par. 196*]. L'Afghanistan respecte l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris celle du Pakistan. L'appui donné par l'Afghanistan aux droits légitimes établis de la population du Pakhtunistan ne doit ni ne peut être considéré comme un défi à l'intégrité territoriale du Pakistan.

154. Le Pakhtunistan n'a jamais été accepté par sa population, et donc par l'Afghanistan, comme partie intégrale du Pakistan. Rien, en aucune circonstance ne pourrait changer ce fait. Seule la volonté de la population du Pakhtunistan peut décider de son destin par l'exercice de son droit à la libre détermination, sans aucune influence ni ingérence de l'extérieur.

155. Le 30 septembre 1947, lorsque le Pakistan a été admis aux Nations Unies, le Président de la délégation de l'Afghanistan à l'époque a dit ce qui suit :

"L'Afghanistan s'associe de tout coeur à l'allégresse que l'indépendance a fait naître au coeur des populations du Pakistan. Nous portons au Pakistan un profond respect. Puisse la fortune lui être favorable." [*92ème séance, p. 313.*]

Il a ajouté :

"La délégation de l'Afghanistan ne désire pas s'opposer à l'admission du Pakistan comme Membre de cette grande organisation, mais déclare, avec le plus profond regret, ne

pouvoir, dans les circonstances actuelles, voter en faveur de cette admission. Ces circonstances fâcheuses résultent du fait qu'il nous est impossible d'admettre que la région frontalière du Nord-Ouest fasse partie du territoire du Pakistan, tant que la population de cette région, dégagée de toute espèce d'influence — je dis bien : de toute espèce d'influence — n'aura pas eu la possibilité de décider elle-même si elle désire être indépendante ou incorporée au Pakistan." [*Ibid., p. 313 et 314.*]

156. J'ai cité ce texte à seule fin de montrer que le problème du Pakhtunistan n'est pas nouveau à l'Assemblée générale et que le représentant du Pakistan avait donc tort de dire que ce problème "n'a pas sa place à l'Assemblée".

157. Cela vaut pour les remarques du premier paragraphe de sa déclaration. Au paragraphe suivant, le représentant du Pakistan a dit que le représentant de l'Afghanistan "s'est servi essentiellement du nom et des déclarations d'un simple particulier". Il a raison; nous l'avons fait. Mais nous l'avons fait parce que le représentant du Pakistan, qui avait évoqué le nom de ce dirigeant du Pakhtunistan dans sa deuxième déclaration à titre de réponse, en a parlé dans sa dernière déclaration comme "d'un simple particulier", évitant de propos délibéré, pour des raisons qui lui sont propres, d'indiquer son nom.

158. Le deuxième et le troisième paragraphe de cette déclaration contiennent des allusions à ce même particulier, Khan Abdul Ghafar Khan. En tant que représentant de l'Afghanistan, je ne suis pas ici pour défendre le Khan. Il a les moyens de le faire lui-même. Je suis certain qu'il le fera. Peut-être l'a-t-il déjà fait. Mais je tiens à déclarer nettement que le représentant du Pakistan a absolument tort de dire que j'ai cherché à étayer ma thèse sur cette personne. Puisque cette déclaration l'a demandé, je vais faire à mon tour quelques citations. Ce faisant, je ne vais pas citer, à cette heure, des sources afghanes ni, comme le représentant du Pakistan l'a fait de son côté, des sources indiennes.

159. Auparavant, je voudrais souligner qu'il ne faut pas oublier que le problème du Pakhtunistan a vu le jour au moment où le colonialisme britannique s'est implanté en Asie centrale. La question n'est pas neuve. Elle existait avant la naissance du Pakistan. Il s'agissait alors d'un différend entre les Afghans et les Anglais depuis l'époque où les territoires en dehors de l'Afghanistan et habités par des Pakhtuns ont été arrachés à ce pays par la force des armes.

160. W. R. H. Merck décrit ainsi la situation dans le *Journal* de la Royal Society of Arts, de juin 1911 :

"Treize mille miles carrés seulement sont soumis à la loi et à l'administration britanniques, et 25 000 miles carrés sont sous contrôle politique, mais gardent leur indépendance interne et municipale... le reste de l'espace allant jusqu'à la Ligne Durant... qui sépare les sphères d'influence britannique et afghane est occupé par les tribus indépendantes."

161. Sir William Barton, dans son ouvrage sur la frontière du Nord-Ouest, où il a vécu pendant 20 ans, éclaire davantage la question :

"Il ne peut y avoir aucun doute que les Pathans des régions administrées n'étaient pas disposés à se ranger aux

côtés de l'Inde, si ce n'est à des conditions qui maintiendraient l'identité de ce peuple, en tant que nation, séparée du peuple indien<sup>7</sup>."

162. Ailleurs, sir William Barton ajoute :

"Le territoire tribal... ou le pays des tribus indépendantes, comme on l'appelle souvent, entre la frontière administrative britannique et la ligne Durand, est en théorie politique un protectorat britannique. Il n'a pas été annexé et les tribus n'ont pas accepté de se soumettre à nous<sup>8</sup>."

163. Lord Reading, vice-roi de l'Inde, reconnaît un autre fait :

"La frontière du Nord-Ouest est une province très spéciale. On ne peut y appliquer une législation générale comme on en appliquerait une à d'autres provinces."

164. Un auteur français, Alfred Foucher, écrivait ce qui suit :

"Ce qui complique la question est le fait qu'il n'y a pas une frontière, mais deux. La première — qui est la vraie — marque la limite de la juridiction britannique et s'arrête aux confins de Hazara, Peshawar, Kohat; l'autre — une frontière purement théorique au Nord — n'est autre chose que la ligne acceptée par la Commission anglo-russe du Pamir et la ligne imposée par sir Mortimer Durand à l'Emir d'Afghanistan."

165. Je me permettrai de dire maintenant quelques mots de la situation à la veille de la naissance du Pakistan. Je voudrais citer un écrivain italien érudit, Caspani, qui a également passé de nombreuses années dans cette partie du monde et qui était à l'époque dans la région. Caspani a écrit :

"Lorsque, en 1947, les Anglais se sont déclarés en faveur du partage des Indes britanniques en deux Etats, l'Inde et le Pakistan, un mouvement très net s'est constitué chez les Pathans contre leur rattachement au Pakistan et en faveur de la formation de leur propre Etat, le Pakhtunistan. L'Angleterre est demeurée fermement en faveur du partage en deux Etats seulement<sup>9</sup>."

Il parlait de l'Inde et du Pakistan; il a poursuivi :

"L'agitation a augmenté et, en 1949, les assemblées tribales ou *jirgahs* ont déclaré que leur but était d'établir le plus tôt possible un Etat pakhtun. L'Afghanistan... lié aux Pakhtuns par des liens historiques et raciaux... a soutenu leurs droits<sup>10</sup>."

166. Je citerai maintenant un diplomate britannique, écrivain et historien, sir Kerr Fraser-Tytler :

"Les Britanniques n'ont pas résolu le problème des tribus, et lorsqu'en août 1947 ils ont remis au Gouvernement inexpérimenté du Pakistan le contrôle de la défense

<sup>7</sup> Sir William Barton, *India's North West Frontier* (London, J. Murray, 1939), p. 13.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>9</sup> E. Caspani et E. Cagnacci, *Afghanistan, Crocevia dell'Asia* (Milano, Antonio Vallardi, 1951), p. 148.

<sup>10</sup> *Ibid.*

du Nord-Ouest de l'Inde, ils lui ont en même temps transmis une situation incertaine, difficile, grosse de nombreux dangers<sup>11</sup>."

167. *Current History* de juin 1950 rapporte ce qui suit :

"Malgré le caractère apparemment unilatéral du vote, les Afghans ont fait remarquer que le plébiscite offrait le choix entre l'union avec un pays hindou ou avec un pays musulman, et que le vote avait eu lieu uniquement dans les régions sédentaires..."

"Une réunion a eu lieu à Tirah Bagh, résidence d'été des puissants Pathans Afridi. Les représentants des sept clans Afridi se sont réunis à Tirah Bagh et, après des délibérations, ont annoncé la création d'une nouvelle nation indépendante, le Pakhtunistan ou terre des Pakhtuns. Un drapeau a aussi été adopté<sup>12</sup>."

168. Arnold Fletcher, historien américain de l'Université de Californie, qui a, lui aussi, vécu dans la région, a écrit ce qui suit :

"Les plans de plébiscite n'ont pas fait mention des intérêts afghans..." — et il met entre parenthèses : (Pathans) — "...mais ont offert un choix entre l'union avec l'Inde ou avec le Pakistan. Le Gouvernement afghan a protesté deux fois en juillet 1947, mais n'a pas reçu satisfaction."

169. Le représentant du Pakistan a dit qu'il était navré que nous ayons dit que les Pakhtuns n'avaient rien en commun avec le peuple pakistanais, sinon la religion. Je crains de ne pouvoir lui faire plaisir, mais je dois exposer les faits. En rappelant cette affirmation, je voudrais commencer ici en citant le mémorandum adressé par les chefs de clans à la *Royal Statutory Commission of British India*; ce sont des chefs de clans qui ont fait rapport à une commission britannique :

"La proximité de la Province, dont le territoire est indépendant, et de l'Afghanistan, les relations entre les populations des deux côtés de la ligne frontière, la similitude de leurs idées, de leurs coutumes et de leurs modes de vie, et notamment leur souche commune, distinguent nettement la population de notre province de celle du reste de l'Inde."

170. Sir William Barton dit à ce sujet :

"Les Britanniques n'ont pas compris que la frontière afghane n'a pas d'affinité avec l'Inde... Dans tous les domaines, ethnique, linguistique, géographique, aussi bien que par ses traditions et son histoire, elle est entièrement différente..."

171. Le représentant du Pakistan a dit, parlant du représentant de l'Afghanistan :

"Il est véritablement tragique qu'il ait tourné le dos tant à l'histoire qu'à la géographie..." [1698<sup>ème</sup> séance, par. 200.]

<sup>11</sup> W. K. Fraser-Tytler, *Afghanistan* (London, Oxford University Press, 1967), p. 270.

<sup>12</sup> Arnold Fletcher, "Afghanistan: Highway of Conquest", *Current History* (Philadelphie), vol. 18, No 106, juin 1950, p. 338 et 339.

172. Je ne pourrais pas me permettre de tourner le dos à l'histoire et à la géographie, même si j'y étais contraint. Avec le passé de sa nation, il est inconcevable qu'un Afghan tourne le dos à l'histoire. Il est intéressant d'entendre le représentant du Pakistan se permettre de faire des déclarations aussi audacieuses et aussi peu fondées. J'espère que le représentant du Pakistan comprendra que son pays n'est pas, géographiquement, dans une situation aussi heureuse. Il a fait allusion à certains envahisseurs, que les Afghans ont tous combattus, mais je voudrais corriger ce qu'il a dit quand il a affirmé : "... et de ce processus historique sont sortis les Pakhtuns de même que les autres peuples du Pakistan." [*Ibid.*] Je ne parlerai pas du peuple pakistanais, même dans un contexte historique : cela regarde le Pakistan. Mais, à propos des Pakhtuns, cette déclaration est totalement absurde. Les Pakhtuns sont les premiers habitants de l'Ariana, nom historique de l'Afghanistan. Hérodote, le père de tous les historiens, les a qualifiés de "peuple aryen belliqueux habitant les vallées à l'ouest de l'Indus". Leur terre, la Pakhtia, a été mentionnée dans cet important et ancien document qu'est l'Avesta. L'Indus, frontière naturelle et historique du sous-continent indien en Asie centrale — c'est-à-dire l'Afghanistan — est communément connu, sur le plan géographique, comme "le cœur de l'Asie". Le nom "Inde" vient du mot "Indus"; c'est un fait historique et géographique. Je n'ajouterai rien, à ce stade, pour ce qui est de l'histoire et de la géographie, mais il y aurait beaucoup à dire encore à ce sujet.

173. Le représentant du Pakistan a dit :

"Si les représentants de l'Afghanistan nient les racines communes et les liens qui unissent les éléments du peuple pakistanais, ils nient également l'existence du lien qui tient ensemble les habitants de l'Afghanistan." [*Ibid.*]

174. L'Afghanistan est un pays multiracial uni en tant que nation; cette nation est fondée, dans tous ses concepts essentiels, sous le nom unique d'"Afghan". Les mots Pakhtun et Afghan sont synonymes, et tous ceux qui ont tant soit peu la connaissance de cette partie du monde savent que c'est indéniable. S'il y avait la moindre comparaison à faire entre les deux pays, de ce point de vue, s'il y avait quoi que ce soit de convaincant dans ces principes, la création du Pakistan n'aurait pas été fondée seulement sur la base de considérations religieuses. Des centaines de millions de musulmans partagent avec leurs frères du monde entier la religion islamique, mais aucun d'entre eux n'a fondé sa nationalité uniquement sur des considérations religieuses.

175. Dans le paragraphe suivant de sa déclaration, le représentant du Pakistan a rendu hommage au peuple pakhtun en disant : "N'oublions pas en outre certains faits fondamentaux concernant le vaillant peuple pakhtun, qui a refusé de ployer le genou devant les conquérants du monde." [*1698ème séance, par. 201.*]

176. Dans le même paragraphe, le représentant du Pakistan a parlé du nombre de Pakhtuns vivant à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan. Il a affirmé qu'il y avait en fait actuellement plus de Pakhtuns vivant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Afghanistan même; cela n'est pas vrai. Même si ce fait pouvait être corroboré, cette répartition anormale ne se serait certainement pas produite conformément aux

vœux du peuple pakhtun, elle aurait été le résultat de la force des armes employées par une puissance coloniale. Le nombre des Pakhtuns à l'extérieur de l'Afghanistan — en diverses parties du Pakistan, comme le représentant de ce pays l'a mentionné; dans l'Inde, qu'il n'a pas citée; en d'autres pays d'Asie, qu'il n'a pas cités, en Australie, qu'il n'a pas citée, aux Etats-Unis, qu'il n'a pas cités, et ailleurs — n'est pas en cause. Ce qui est en cause, ce sont les Pakhtuns qui vivent au Pakhtunistan. Le représentant du Pakistan, par ses affirmations fantaisistes, ne peut, j'en suis sûr, introduire aucun élément de confusion dans la discussion, dans l'esprit d'aucun Etat souverain, ici ou ailleurs.

177. Pour écarter la véritable question, le représentant du Pakistan a eu recours à des tactiques périmées en avançant l'idée d'un référendum pour tous les Pakhtuns vivant en Afghanistan ou ailleurs. C'est là une déclaration des plus irréfléchies. Aucune assemblée internationale n'est plus consciente que la nôtre du fait que le droit à la libre détermination devrait être invoqué seulement dans le cas de différends concernant les peuples et les territoires libérés d'un statut colonial ou d'une autre forme de domination étrangère. La libre détermination de la population d'un pays souverain n'est pas une question qui se pose; si tel était le cas — et ici je fais appel à tous les Membres de cette organisation pour qu'ils m'écoutent bien — il ne devrait pas s'appliquer seulement à l'Afghanistan, mais à tous les Etats souverains, en particulier à ceux qui soutiennent le droit des peuples sous domination étrangère à décider de leur propre destin.

178. Pour conclure, j'ajouterai que le représentant du Pakistan, dans le paragraphe suivant de sa dernière déclaration, a parlé de son respect pour l'Afghanistan, déclarant notamment : "Notre peuple a prouvé son estime pour la dynastie régnante. . ." [*Ibid., par. 201.*] Après quoi il a cité un passage d'un livre de S. E. le maréchal Ayub Khan, président du Pakistan<sup>13</sup>. Nous aussi, nous respectons la population du Pakistan et je voudrais, respectueusement, attirer l'attention de l'ambassadeur pakistanais sur la première déclaration faite par un représentant de cette même délégation du Pakistan, et qui figure dans le compte rendu sténographique de la séance plénière du 10 octobre 1968. Lorsqu'il a parlé du Pakhtunistan, il a déclaré — et ce sont ses propres termes — que le Pakhtunistan "n'est que le fruit de l'imagination d'une petite coterie de la clique dirigeante en Afghanistan" [*1690ème séance, par. 171.*] Lorsque j'ai exercé mon droit de réponse, immédiatement après sa déclaration de ce jour-là, c'est intentionnellement que je n'ai pas fait allusion à ces paroles discourtoises parce que, en fait, elles n'avaient ni importance ni signification. J'apprécie néanmoins la rectification que vient de faire l'ambassadeur du Pakistan. En Afghanistan, traditionnellement, nous respectons les chefs de tous les Etats et nous n'employons pas de termes discourtois.

179. Pour ce qui est du "fruit de l'imagination", écoutons ce qu'en dit un écrivain américain bien connu, le correspondant de guerre Christopher Rand, qui se trouvait dans une partie non occupée du Pakhtunistan. Voici ce qu'il écrivait :

"J'ai demandé quelle était l'idée maîtresse du mouvement Fakir" — Haji Mirza Ali, le Fakir d'Ipi, était un

<sup>13</sup> Mohammad Ayub Khan, *Friends not Masters* (New York, Oxford University Press, 1967).

dirigeant du Pakhtunistan — “et l'on m'a répondu que c'était la liberté; son peuple n'a pas été vaincu par Gengis Khan ni par personne d'autre ensuite; déclaration orgueilleuse dans ces montagnes que l'on s'est beaucoup disputées, mais je crois qu'elle était vraie. Ils n'ont certainement pas été vaincus par les Britanniques et ils n'avaient pas l'intention de l'être par les Pakistanais... Il m'a répété que la liberté était leur principe... ”

“... En revenant d'aussi loin que les montagnes du Fakir, on doit toujours tenir compte du fait que les réalités s'amenuisent; c'est une loi. On constate que les populations qui sont réelles et vivantes dans leur arrièrepays sont traitées plutôt comme des êtres abstraits — ou des poupées de papier — et que plus on s'éloigne d'elles sur la route de la prétendue civilisation, plus cette tendance s'accroît. A Karachi, existait une tendance à considérer sous cet angle les hommes du Fakir. Je précise donc ici que ce ne sont pas des poupées de papier.”

180. Dans un autre paragraphe de sa déclaration, le représentant du Pakistan se dit

“navré de voir qu'en ce moment la délégation de l'Afghanistan ne semble pas avoir envers nous les mêmes sentiments fraternels et ne montre pas un respect suffisant pour la nécessité d'améliorer constamment nos relations bilatérales, dans notre intérêt mutuel” [1698<sup>ème</sup> séance, par. 203].

A ce propos, je voudrais préciser que nous avons toujours le désir de répondre aux sentiments amicaux de chacun, y compris ceux du Pakistan, et que nous y avons toujours répondu. Dans le cas présent, je réponds avec les sentiments les plus amicaux. Mais, dans le même paragraphe, le représentant du Pakistan a poursuivi : “Ce problème menacerait la qualité d'Etat de l'Afghanistan lui-même...” [Ibid.] N'importe où ailleurs, cela appellerait des explications. Mais ici, pour mes collègues, point n'est besoin que j'en apporte. Il y a là une menace, et j'y répondrai dans les termes exacts que le représentant du Pakistan a employés dans sa déclaration du 10 octobre 1968 : “Aucune force, aucune menace d'emploi de la force ne pourra instaurer une autre situation, quoi qu'il arrive.” [1690<sup>ème</sup> séance, par. 170.] Comment pourrais-je témoigner d'une plus parfaite réciprocité ?

181. Après quelques considérations générales, le représentant du Pakistan concluait en disant :

“Il est regrettable que le caractère circonspect de mes paroles qui, de toute évidence, faisaient allusion aux questions humanitaires concernant les musulmans en Inde, ait conduit le représentant de l'Afghanistan à dire que j'avais présenté un argument faible. Ce que j'espérais, c'était que la délégation de l'Afghanistan partagerait l'esprit humanitaire dans lequel nous envisagions la question que nous avons soulevée au sujet des musulmans en Inde...” [1698<sup>ème</sup> séance, par. 206.]

182. L'attitude de l'Afghanistan sur les questions humanitaires est bien connue. Nous avons la plus grande sympathie pour les êtres humains, où qu'ils soient, sans aucune distinction. Il ne m'appartenait pas de parler d'une question affectant strictement l'Inde et le Pakistan. Je n'étais en

mesure de parler que des droits des habitants du Pakhtunistan; mais il me semble assez singulier que le représentant du Pakistan ne me permette pas d'exprimer notre appui et notre sympathie envers notre propre peuple, le long de notre propre frontière, tout en s'attendant à ce que je l'appuie dans ce qu'il dit, lui, au sujet des citoyens d'un autre pays.

183. Je m'excuse auprès du Président et des membres de l'Assemblée d'avoir parlé si longuement. Le reste des déclarations du représentant du Pakistan traite à nouveau des relations entre l'Inde et le Pakistan. Comme la question du Pakhtunistan n'est pas encore à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, je n'entrerai pas maintenant dans les détails. Cependant, je réserve à ma délégation le droit d'exercer son droit de réponse, s'il le faut.

184. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Thaïlande, qui désire exercer le droit de réponse.

185. M. VISESSURAKARN (Thaïlande) [traduit de l'anglais] : Etant donné l'heure tardive, je serai très bref. Permettez-moi, au nom de la délégation de la Thaïlande, d'exercer notre droit de réponse à l'égard des remarques critiques que le délégué du Cambodge a faites il y a quelques instants à propos de mon pays. Trop souvent, dans le passé, le représentant du Cambodge a abusé du temps de l'Assemblée générale pour se lancer dans une attaque injustifiée contre la politique du Gouvernement de la Thaïlande. Cet après-midi, le représentant du Cambodge a, une fois de plus, révélé son obsession extrême à l'égard d'un danger imaginaire. Qu'il me suffise de dire que les accusations qu'il a formulées contre la Thaïlande au cours de son intervention d'aujourd'hui sont contraires à la vérité et ne peuvent être prouvées en aucune façon; ce sont de vieilles accusations surannées.

186. Au cours des dernières années, ma délégation a constamment révélé la nature fautive de ses accusations et les a toujours réfutées point par point. Tout le monde peut le constater dans les documents des sessions antérieures de l'Assemblée générale. Ma délégation n'est donc pas disposée à gaspiller le temps précieux de l'Assemblée générale en donnant une réponse détaillée. Tout ce que ma délégation désire faire, en ce moment, c'est veiller à ce que les choses soient remises en place, en disant simplement que la déclaration faite par le délégué du Cambodge au sujet de la politique et de l'action de la Thaïlande est un tissu de mensonges pur et simple.

187. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui désire exercer le droit de réponse.

188. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais] : C'est avec un profond regret que je me vois forcé, une fois de plus, de répondre du haut de cette tribune au représentant de l'Afghanistan. Nous n'avons évoqué aucun problème relatif au Pakhtunistan. Nous avons simplement répondu aux observations faites auparavant par le délégué de l'Afghanistan. Demander qu'une partie de mon pays, dont les frontières sont reconnues universellement, exerce son droit à l'autodétermination n'est pas autre chose qu'un défi à son intégrité territoriale. Aujourd'hui seulement, le Ministre des affaires étrangères du Mali nous a mis en garde contre le danger d'encourager les forces centrifuges qui

menacent l'unité et l'indépendance d'Etats dans toutes les régions du monde [1700ème séance]. Quand ma délégation a répondu plus tôt aux remarques de la délégation afghane, nous l'avons fait non pas parce que nous avons reconnu la validité de la position adoptée par cette délégation, mais par souci de courtoisie envers elle.

189. Après avoir écouté la déclaration du représentant de l'Afghanistan, je pense qu'il n'y a guère de point nouveau qui appelle une réponse de ma part. Bien entendu, il a fait toute une série de citations empruntées à divers auteurs et savants. Je pourrais en faire autant. Nous nous sommes livrés à suffisamment de recherches historiques en ce qui concerne les origines sociales, ethniques et historiques de notre peuple, et il ne manque pas d'autorités aussi réputées, sinon plus, qui ont une opinion différente de celle citée par le représentant de l'Afghanistan. Ce qui nous occupe, ici, ce sont les questions intéressantes sur le plan pratique les hommes d'Etat et les diplomates, et non les savants ou les historiens.

190. Ceci n'est pas la tribune du haut de laquelle nous aborderons la question des origines des peuples qui constituent la population du Pakistan et des territoires voisins. Qui va dire que, depuis Hérodote, qui parlait des peuples habitant la région en question, il n'y a pas eu de fusion entre ces populations, et que 2 500 ans après Hérodote, la composition ethnique de ces populations est demeurée inchangée, malgré l'afflux répété de populations venant d'Asie centrale? N'est-il pas vrai également que le peuple aryen est parti de l'Asie centrale pour se rendre dans de nombreuses directions — l'Europe, l'Iran, le Pakistan et l'Inde? Cependant, ce n'est pas le lieu d'en parler; que les historiens règlent cette question. Je ne pense pas que l'obscur passé nous semble tellement clair que nous puissions parler de ces questions avec dogmatisme.

191. Mais, permettez-moi de répéter encore que nous sommes ici des représentants de gouvernements conscients, qui doivent traiter des problèmes difficiles auxquels ont à faire face les Etats jeunes et nouvellement indépendants, qui doivent essayer d'établir la paix et la stabilité dans notre région, sur la base du respect mutuel et des relations de bon voisinage.

192. Nous voudrions répéter qu'au Pakistan le peuple pakhtun a déjà exercé son droit à la libre détermination. Permettez-moi d'assurer au représentant de l'Afghanistan que nous regrettons cette controverse futile. Pour notre part, nous ne ferons rien pour altérer nos relations bilatérales. Comme l'a dit notre président: "Notre politique envers l'Afghanistan est une politique de patience et

de bon voisinage." Laissez-moi ajouter que nous souhaitons le bien à notre voisin, l'Afghanistan, et que nous espérons que son peuple, y compris les Pakhtuns, vivront dans le progrès et la prospérité.

193. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Cambodge, qui désire exercer le droit de réponse.

194. M. HUOT SAMBATH (Cambodge) : En raison de l'heure tardive, je ne voudrais pas abuser de la patience des représentants en répondant longuement au représentant de la Thaïlande, qui a essayé de renverser les rôles. La déclaration que j'ai faite il y a à peine quelques instants est bien claire et sans équivoque. Si, comme le prétend le représentant de la Thaïlande, son gouvernement n'avait aucune visée expansionniste à l'égard du Cambodge, nous lui demandons simplement de nous expliquer pourquoi ce gouvernement a refusé de souscrire à la déclaration conjointe de respect de la frontière commune actuelle khméro-thaïlandaise, laquelle déclaration conjointe a été d'ailleurs proposée depuis plusieurs années par le Gouvernement royal du Cambodge et reste, je le souligne, encore valable. Le Cambodge est prêt à tendre la main à la Thaïlande et à rétablir avec ce pays des relations normales si la Thaïlande accepte, au préalable, de souscrire à cette déclaration conjointe sur le respect de la frontière commune actuelle.

195. Je me permets de noter pour l'information de l'Assemblée générale que la frontière khméro-thaïlandaise actuelle a été déterminée et fixée par des traités internationaux de 1904, 1907 et 1937, et par l'Accord du 17 novembre 1946. En ce qui concerne la souveraineté du Cambodge sur Préah Vihéar, elle a été confirmée par un arrêt de l'organe judiciaire principal des Nations Unies, à savoir la Cour internationale de Justice, en 1962<sup>14</sup>, et adoptée à une très forte majorité de ses membres.

196. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Thaïlande, dans l'exercice de son droit de réponse.

197. M. VISESSURAKARN (Thaïlande) [traduit de l'anglais] : Je regrette de devoir prendre à nouveau la parole. Les remarques du représentant du Cambodge ne contenaient aucun nouveau point qui appelle une réponse de ma part. En conséquence, ma délégation réserve son droit de réponse.

*La séance est levée à 18 h 35.*

<sup>14</sup> Affaire du temple de Préah Vihéar (Cambodge c. Thaïlande), Fond, Arrêt du 15 juin 1962 : C.I.J., Recueil 1962, p. 6.